



## Rechercher

### [Qui sommes nous ?](#)

### [Liens](#)

## Rubriques

- [Actuel](#)
- [Annonces](#)
- [Brèves](#)
- [Commentaires](#)
- [Dossiers](#)
- [Editions](#)
- [En ligne](#)
- [Enseignement](#)
- [Entretiens](#)
- [Epistémologie](#)
- [Etudes](#)
- [Historiographie](#)
- [Images](#)
- [Mots](#)
- [Notions](#)
- [Outils](#)
- [Recensions](#)
- [Réplique](#)
- [Séminaire](#)
- [Sources](#)
- [Synthèses](#)
- [Textes](#)

## Tous les articles

- [juillet 2020](#)
- [juin 2020](#)
- [mai 2020](#)
- [avril 2020](#)
- [mars 2020](#)
- [février 2020](#)
- [janvier 2020](#)
- [décembre 2019](#)
- [novembre 2019](#)
- [octobre 2019](#)
- [septembre 2019](#)

- [août 2019](#)
- [juillet 2019](#)
- [juin 2019](#)
- [mai 2019](#)
- [avril 2019](#)
- [mars 2019](#)
- [février 2019](#)
- [janvier 2019](#)
- [décembre 2018](#)
- [novembre 2018](#)
- [octobre 2018](#)
- [septembre 2018](#)
- [août 2018](#)
- [juillet 2018](#)
- [juin 2018](#)
- [mai 2018](#)
- [avril 2018](#)
- [mars 2018](#)
- [février 2018](#)
- [janvier 2018](#)
- [décembre 2017](#)
- [novembre 2017](#)
- [octobre 2017](#)
- [septembre 2017](#)
- [août 2017](#)
- [juillet 2017](#)
- [juin 2017](#)
- [mai 2017](#)
- [avril 2017](#)
- [mars 2017](#)
- [février 2017](#)
- [janvier 2017](#)
- [décembre 2016](#)
- [novembre 2016](#)
- [octobre 2016](#)
- [septembre 2016](#)
- [août 2016](#)
- [juillet 2016](#)
- [juin 2016](#)
- [mai 2016](#)
- [avril 2016](#)
- [mars 2016](#)
- [février 2016](#)
- [janvier 2016](#)
- [décembre 2015](#)
- [novembre 2015](#)
- [octobre 2015](#)
- [septembre 2015](#)
- [août 2015](#)
- [juillet 2015](#)
- [juin 2015](#)
- [mai 2015](#)
- [avril 2015](#)
- [mars 2015](#)
- [février 2015](#)
- [janvier 2015](#)
- [décembre 2014](#)
- [novembre 2014](#)

- [octobre 2014](#)
- [septembre 2014](#)
- [août 2014](#)
- [juillet 2014](#)
- [juin 2014](#)
- [mai 2014](#)
- [avril 2014](#)
- [mars 2014](#)
- [février 2014](#)
- [janvier 2014](#)
- [décembre 2013](#)
- [novembre 2013](#)
- [octobre 2013](#)
- [septembre 2013](#)
- [août 2013](#)
- [juillet 2013](#)
- [juin 2013](#)
- [mai 2013](#)
- [avril 2013](#)
- [mars 2013](#)
- [février 2013](#)
- [janvier 2013](#)
- [décembre 2012](#)
- [novembre 2012](#)
- [octobre 2012](#)
- [septembre 2012](#)
- [août 2012](#)
- [juillet 2012](#)
- [juin 2012](#)
- [mai 2012](#)
- [avril 2012](#)
- [mars 2012](#)
- [février 2012](#)
- [janvier 2012](#)
- [décembre 2011](#)
- [novembre 2011](#)
- [octobre 2011](#)
- [septembre 2011](#)
- [août 2011](#)
- [juillet 2011](#)
- [juin 2011](#)
- [mai 2011](#)
- [avril 2011](#)
- [mars 2011](#)
- [février 2011](#)
- [janvier 2011](#)
- [décembre 2010](#)
- [novembre 2010](#)
- [octobre 2010](#)
- [septembre 2010](#)
- [août 2010](#)
- [juillet 2010](#)
- [juin 2010](#)
- [mai 2010](#)
- [avril 2010](#)
- [mars 2010](#)
- [février 2010](#)
- [janvier 2010](#)

- [décembre 2009](#)
- [novembre 2009](#)
- [octobre 2009](#)
- [septembre 2009](#)
- [août 2009](#)
- [juillet 2009](#)
- [juin 2009](#)
- [mai 2009](#)
- [avril 2009](#)
- [mars 2009](#)
- [février 2009](#)
- [janvier 2009](#)
- [décembre 2008](#)
- [novembre 2008](#)
- [octobre 2008](#)
- [septembre 2008](#)
- [août 2008](#)
- [juillet 2008](#)
- [juin 2008](#)
- [mai 2008](#)
- [avril 2008](#)
- [mars 2008](#)
- [février 2008](#)
- [janvier 2008](#)
- [décembre 2007](#)
- [novembre 2007](#)
- [octobre 2007](#)
- [septembre 2007](#)
- [août 2007](#)
- [juillet 2007](#)
- [juin 2007](#)
- [mai 2007](#)
- [avril 2007](#)
- [mars 2007](#)
- [février 2007](#)
- [janvier 2007](#)
- [décembre 2006](#)
- [novembre 2006](#)
- [octobre 2006](#)
- [septembre 2006](#)
- [août 2006](#)
- [juillet 2006](#)
- [juin 2006](#)
- [mai 2006](#)
- [avril 2006](#)
- [mars 2006](#)
- [février 2006](#)
- [janvier 2006](#)
- [décembre 2005](#)
- [novembre 2005](#)

## Syndication

- [Fil rss](#)
- [Fil atom](#)

# Révolution Française

## Le mot «jacobin(s)» dans le lexique de Robespierre Études

Vendredi 20 Décembre 2019

Avant propos de Jacques Guilhaumou (ENS Lyon), suivi de la présentation des concordances et collocations de la lexie jacobin(s) chez Robespierre, par Cesare Vetter et Elisabetta Gon (Université de Trieste).

### **Le mot «jacobin(s)» dans le lexique de Robespierre : évidences lexicologiques et lexicométriques**

Par Jacques Guilhaumou, Directeur de recherche honoraire au CNRS en Sciences du Langage, UMR « Triangle », ENS LSH Lyon.

La dénomination de « Jacobins » renvoie au fait que les Dominicains sont appelés en France « Jacobins ». Le Club breton, en s'installant à Paris dans l'un de leurs couvents à la fin de 1789, le couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, s'autodésigne d'emblée « Société des amis de la constitution, séante aux Jacobins ». De fait, Robespierre utilise très souvent le nom de « Jacobins » pour désigner la « Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins », puis la « Société des amis de la liberté et de l'égalité séante aux Jacobins » (en résumé La Société des Jacobins), et de ce fait les Jacobins réunis en son sein. Le tableau des collocations de « Jacobins » (voir ci-après) avec 353 emplois présente en première ligne la série de mots avec leurs fréquences : La (65) – la (31) – Société (31) – club (10) des (121) Jacobins / Les (143) Jacobins, associés aux spécificités, la Tribune (13) des Jacobins, le club (10), la séance (13) des Jacobins. Il s'agit là d'un premier indicateur d'usages, de nature lexicométrique. Certes l'indexation des collocations renvoie à une diversité textuelle, d'une part les discours et les écrits de Robespierre, et d'autre part les comptes-rendus dans les journaux de ses interventions à la Société des Jacobins et la Convention.

Pourquoi Robespierre fait-il le choix discursif, tout à la fois de référer le plus fréquemment « Jacobins » à la Société des Jacobins, et d'utiliser très rarement le singulier « jacobin » (13 occurrences) ? Le fait-il par une simple référence spatiale à un lieu de paroles, de débats ? Il convient ici de faire appel à la manière dont le lexicologue rapporte les usages de « jacobin(s)/jacobinisme » au sein des luttes politiques dès le début de la Révolution française.

#### *L'emprise « royaliste » sur les usages de « Jacobin(s) »*

Annie Geffroy (1), montre que l'entrée en politique du mot « jacobin » en 1790 se fait dans le cadre d'une association polémique, au sein la presse de droite, permettant de stigmatiser la Société des Jacobins en la qualifiant négativement. Les premiers textes qui parlent de « Jacobites » ou « Jacobins » (décembre 1789 - février 1790) sont "contre-révolutionnaires" par le fait qu'on assimile les Jacobins aux Ligeurs, car Jacques Clément était dominicain au couvent St Jacques. Mais, en janvier 1790, Camille Desmoulins (2) fait de « Jacobins » une lexie positive. Annie Geffroy en conclut que « *Jacobin* est donc, lexicalement, doublement "motivé": platement, par un lieu, richement, par la polémique (...). Dans l'univers de l'affrontement politique, la motivation plate ne suffit pas ; un mot "doit" avoir un sens plus riche, plus plein. » (3). Et elle ajoute : « Pour que nous parlions aujourd'hui du jacobinisme, il était certes nécessaire qu'un groupe se réunisse "dans le couvent des jacobins". Mais était-ce suffisant ? Et si ce groupe avait trouvé un autre local, chez des augustins, chartreux, capucins, cordeliers ou feuillants ? L'histoire des luttes politiques et de leurs vicissitudes aurait été la même, sans doute ; mais elle ne se serait pas dite avec les mêmes mots (4). »

Nous entrons, au-delà de la référence stable à la société des Jacobins, dans un univers de luttes politiques au sein duquel Robespierre élabore des stratégies discursives spécifiques, d'une configuration des énoncés avec « Jacobin(s) » à l'autre. Dans l'ordre historiographique, chaque emploi de « Jacobin(s) » s'explique en lien étroit aux circonstances, donc au regard d'un contexte « externe » analysé dans les travaux des historiens sur Robespierre, en particulier les plus récents, par Yannick Bosc (5), Hervé Leuwers (6), Jean-Clément Martin (7), mais aussi les réflexions fondatrices de Florence Gauthier sur l'originalité du « cas Robespierre » (8) au regard de son projet d'« économie politique populaire » inscrit à l'horizon du libéralisme de droit naturel, et de Georges Labica énonçant avec Robespierre en quoi la Révolution est « illégale », au regard du principe d'un droit naturel déclaré, en tant qu'il n'est pas porteur de sa propre genèse (9).

Mais présentement, notre démarche d'historien linguiste ne fait que *décrire* de manière configurationnelle des ressources propres aux énoncés de Robespierre se rapportant aux multiples usages de « Jacobins/jacobin ». Elle a pour objectif d'essayer de nous faire *comprendre* l'ampleur et la diversité des valeurs-principes et des valeurs-objets attestées dans les usages discursifs que Robespierre fait de « Jacobins » au regard d'une valeur-grandeur rapportée de manière inaliénable, inéchangeable à la « Société des Jacobins » (10). A ce titre, elle s'efforce de *visibiliser* des effets *discursifs* spécifiques, des effets de sens ayant un statut épistémologique de « surplus de sens » par rapport aux explications proposées par les historiens.

*Le refus du « nom de jacobin seul ». Jacobin(s), un désignant assigné à une règle unificatrice*

Dans le contexte initial de l'initiative antijacobine précoce de la presse royaliste, le décompte fréquentiel des œuvres de Robespierre montre un emploi vraiment faible de « jacobin », soit 13 occurrences, ce qui n'est pas une surprise pour le lexicologue et l'historien. Au-delà de ce constat lexical, l'enjeu discursif autour des usages de ce terme prend une telle ampleur que Robespierre lui attribue de manière intentionnelle une fonction linguistique précise. Ainsi, à la séance des Jacobins du 26 février 1792 (11), il est question de l'emploi du mot « Jacobin », du « nom simple de jacobin » (Robespierre), à propos de « la circulaire de la quinzaine aux sociétés affiliées » qui vient d'être lue. Il est également précisé, dans le compte-rendu de la séance, que « Robespierre approuve la circulaire, mais en propose l'ajournement. Il est d'avis par ailleurs, pour éviter toute équivoque, que « ne nous en tenions pas au nom de Jacobin seul ». Et il revient longuement sur ce dernier point dans les termes suivants :

« M. Robespierre. Quoique l'esprit de l'adresse soit bon et patriote, néanmoins comme il renferme le projet d'une sorte de comité central de députés des sociétés dans chaque département, et que cette mesure me paraît mériter quelque attention, je demande qu'on en fasse l'objet de la discussion de la prochaine séance, jusques là, je conclus à l'ajournement. Une seconde observation moins importante, mais que je crois aussi mériter quelque attention, c'est que je désirerais que dans cette adresse, *au nom simple de Jacobins, on substituât celui d'amis de la constitution qui est notre véritable dénomination*, et cela par deux raisons : la première, c'est qu'il me semble que c'est maintenant moins que jamais le moment de changer le nom avec lequel nous sommes formés, nom qui nous rappelle à jamais le but de notre institution et qui le rappelle également à nos ennemis : je désire donc malgré l'inconvénient de la longueur que *nous ne changions jamais dans nos actes publics de correspondance notre nom de société des amis de la constitution, séante aux Jacobins*. La seconde raison qui me fait désirer que *nous ne nous en tenions pas au nom de Jacobin seul*, c'est d'éviter d'adopter uniquement une dénomination qui fait naître sur-le-champ l'idée de corporation et même de faction, grâce aux calomnies dont nos ennemis ne cessent de nous honorer. ».

Robespierre propose que le terme de « Jacobin(s) » soit coordonné en permanence, dans ses usages, avec d'autres mots du vocabulaire patriotique. C'est là le point nodal de sa manière d'user de ce terme. Certes, il ressort de son intervention l'accent mis sur la valeur du désignant « Jacobin(s) », sa grandeur propre dans le souci même de Robespierre qu'elle demeure constante, à distance de toute dérive sémantique vers une assimilation du club à une faction. Mais ce qui importe pour Robespierre, une fois posée la grandeur des Jacobins, c'est que le nom de « Jacobins/jacobin » cooccure avec une série des termes qu'il convient de lui associer positivement, série dont nous allons caractériser les occurrences tout au long de cette courte description discursive.

Dans la mesure où Robespierre confère au terme de « Jacobins » une intentionnalité spécifique, l'historien linguiste se doit d'autant plus de décrire les ressources réflexives mises en œuvre par Robespierre au sein du champ sémantique de « Jacobins ». Cette démarche permet de caractériser, au plus proche des préoccupations des historiens sans s'y confondre, sa stratégie discursive, sans l'y réduire, tout en s'en tenant à la description de fonctionnalités linguistiques attestées dans des jeux de langage relatifs au terme de « Jacobins » (12). Ces fonctionnalités rendent compte des effets pratiques relatifs aux usages de « Jacobins », au sein de la relation du locuteur à l'auditeur. De ce point de vue, il convient de s'interroger sur la manière dont le journaliste des *Annales monarchiques, philosophiques, politiques*, introduit, au regard de l'argumentation attestée de Robespierre, un effet qui ne lui est pas spécifique : « Il faut tout dire, M. Robespierre n'est pas de cet avis : il va plus loin : comme *'il connaît tout l'odieux que porte aujourd'hui le mot jacobin*, il en demande la suppression dans toutes les lettres adressées aux sociétés affiliées (13). » Ici se précise un point stratégique sur l'enjeu réel ou supposé de l'intervention de Robespierre chez son auditeur, et au-delà. En effet quelques mois plus tard, Robespierre prend par ailleurs acte de l'emploi de « la

dénomination de *Jacobites* », désignation autre du « nom de jacobin seul », chez les adversaires des Jacobins :

« D'abord vous décidez presque la question en donnant à toutes les sociétés patriotiques de France, *le nom de faction jacobite*. C'est vous qui parlez de faction. J'aimerais mieux entendre Catilina dénoncer les conspirations ou Clodius déclamer contre la sédition. Mais n'importe, il paraît au moins que vous connaissez l'empire des mots sur les hommes ; et parce que des moines nommés Jacobins habitèrent jadis dans l'enceinte de l'édifice, où se réunissent les citoyens de la société des amis de la constitution de Paris, vous appliquez à tous les français qui assistent à ces sortes d'assemblées, la dénomination de *jacobites*. Ce fut toujours un des principaux points de votre politique, de présenter le patriotisme, comme une secte. Pour remplir cet objet, vous n'avez pas trouvé de moyens plus heureux que de vous exprimer, comme si Dominique était à-la-fois, le fondateur de l'ordre des et de toutes les sociétés patriotiques de l'empire. Et vous aussi, général, vous êtes fondateur d'ordre (14).»

*Robespierre, orateur du peuple aux Jacobins en 1792. L'ajustement d'une stratégie discursive à une fonction cognitive de nature sensible*

Les usages de « Jacobins », en tant qu'il s'agit de la « Société des Jacobins » certes majoritaire, ne se résument pas chez Robespierre, au plan sémantique, à un lieu et aux individus qui y sont présents, y discutent. Diverses manières de parler y sont attestés. Leur fonctionnalité est de maintenir le potentiel patriotique de la référence à la « Société des Jacobins ». Nous sommes ici dans un moment, les années 1791-1792, où Robespierre se présente comme orateur du « peuple », au regard de sa vertu publique. A ce titre, ses opinions et ses jugements acquièrent une forte dimension morale, voir sensible. L'historien Hervé Leuwers précise à ce propos que « La stratégie n'est pas seulement discursive. Le procédé rappelle aussi une sensibilité, qui rappelle celle de Rousseau /.../ En écoutant Robespierre, les journalistes et politiques comprennent l'efficacité de ses propos, mais s'étonnent de leur forme : ils en mesurent également la faille, et certains concentrent leurs attaques sur ce qu'est l'adversaire, sur son caractère, sa personnalité, sa sensibilité » (15). Ainsi Camille Desmoulins, dans *Les Révolutions de France et de Brabant* (16) indique, en positif, à propos de la séance du 5 décembre 1790 : « Qui pourrait ne pas partager la sainte indignation que Robespierre fit éclater le soir, aux Jacobins, dans un discours admirable. Les applaudissements dont il fut couvert, si forte censure du décret du matin, parurent alarmer Mirabeau, président des Jacobins. » Mais le journaliste du *Lendemain*, à propos de l'intervention de Robespierre à la séance du 8 juin 1791, ajoute de manière plutôt ambiguë : « Robespierre, qui ne connaît pas les ménagements, et qui ne doute de rien, Robespierre qui dirait : périsse l'armée, comme il a dit périsse nos colonies, a parlé sur le même sujet, sans être embarrassé comme le préopinant /.../ Cette sorte d'éloquence a été fort du goût des Jacobins, et l'impression du discours a été décrétée à l'unanimité (17). »

Par ailleurs, les usages de « Jacobins » non référenciés à la société des Jacobins, à la présence de ses membres à la tribune, voire au sein de la Montagne de la Convention, relèvent en partie chez Robespierre d'une prise de distance avec la vision des « Jacobins » dans le discours de l'ennemi de l'extérieur et de l'intérieur. Ainsi en est-il lorsque Robespierre rapporte, le 5 juillet 1792 dans *Le Défenseur de la Constitution*, les propos de l'empereur : « Il [Léopold](#) reproche amèrement dans le même manifeste, avec une naïveté qu'on n'aurait pas attendue d'une majesté impériale et autrichienne, à tous les français patriotes, qu'il nomme *Jacobins*, de compromettre le salut de la France, par leur inflexibilité à repousser tout changement, même dans les accessoires de la constitution » et ajoute : « L'empereur croit devoir au bien-être, de la France et de l'Europe entière, ainsi qu'il y est autorisé, par les provocations et les menées du *parti des Jacobins*, de démasquer et de dénoncer publiquement, une secte pernicieuse, comme les vrais ennemis du roi très-chrétien, et des principes fondamentaux de la constitution actuelle, et comme les perturbateurs de la paix et du repos général » (18). Et, au sein même de la Convention, plus spécifiquement de son côté droit, Robespierre dénonce l'utilisation par les ennemis de l'intérieur d'une série de désignants dévalorisant les « Jacobins » le 10 janvier 1793 : « N'est-il pas vrai que comme les Maury et Malouet, les Ramond et les Dumolard on a parlé dans la Convention, sur le même ton, *des tribunes des Jacobins, des démagogues, des agitateurs, des factieux, de populace et de populacier*, et que toutes ces expressions parties du même côté, dans les trois assemblées, ont toujours désigné les mêmes personnes, les amis de la liberté et de l'égalité (19) ? »

*Coordination et effet de sens : une émergence discursive au sein d'une diversité d'objets institutionnels*

Après six semaines d'absence, Robespierre écrit à Buissart, le 30 novembre 1791 : « J'ai été dans la soirée à la séance des Jacobins où j'ai été accueilli du public et de la société avec des démonstrations de bienveillance si vives qu'elles m'ont étonné, malgré toutes les preuves d'attachement auxquelles *le peuple de Paris et les Jacobins* m'avoient accoutumé(20). » De même, quelques mois plus tard, dans sa correspondance avec Jérôme Pétion, il écrit, qu'« il prend la défense de *l'assemblée électorale de Paris et des Jacobins* » et : « En réponse au second discours de Pétion où celui-ci lui reprochait de l'avoir calomnié et persiflé, et renouvelait ses attaques contre *la Commune, les Jacobins et l'assemblée électorale*, Robespierre constate que Pétion reconnaît avoir fait tous ses efforts pour empêcher l'insurrection et avoue avoir été gardé à vue chez lui sur sa propre demande (21). » Robespierre qualifie ici sa relation aux Jacobins par la connexion discursive : /accoutumer aux preuves d'attachement du peuple de Paris et des Jacobins = être accueilli du public et de la société par des démonstrations de bienveillance/. Ce n'est pas seulement la valeur unifiante que Robespierre attribue à des circonstances révolutionnaires, où la série « Peuple de Paris, assemblée électorale de Paris, Commune de Paris », fait sens dans sa connexion au Jacobins, qu'il met présentement en avant. Il s'agit aussi d'une fonction énonciative ayant valeur de point d'origine temporel d'un vaste système de coordonnées spécifiées par des énoncés proches – voir les concordances - tels que « les moyens de sauver l'État et la liberté » mis en œuvre par les Jacobins, « les services qu'ils ont rendus à la patrie, et la grande influence qu'ils ont eue aussi sur la dernière révolution. », « leur souci de combattre pour les droits du peuple », en tant qu'ils sont ceux « qui ont désilé trois fois les yeux du peuple », « au moment où il allait être opprimé », etc. Ici se matérialise « la voix de l'homme-principe » (Laponneraye), sa finalité propre : « Les Jacobins veulent une véritable république *unique*, fondée sur la pureté des principes de la déclaration des droits, où la seule loi domine, et jamais un individu (22). »

De ce jeu répétitif de coordinations - on en trouve d'autres occurrences – ressort un repérage discursif, au regard d'une localisation, et de l'ordre de ce qui est nécessaire, déterminé (23). Au regard des principes inscrits à l'horizon de la souveraineté du peuple, la fonctionnalité des expressions coordonnées avec le terme « Jacobins » en leur sein confère un effet de globalisation à des référents institutionnels relatifs à l'espace révolutionnaire. Il en ressort un effet de savoir sur le caractère unificateur de ces référents. C'est dans un tel espace discursif que le journaliste de *L'Abréviateur universel* (24), nous fait part, dans l'ultime intervention de Robespierre à la séance des Jacobins du 6 thermidor an II au club, de son dernier usage de Jacobins : « *C'est au nom de ce même intérêt, que j'adjure les Jacobins et tous les bons citoyens* de saisir et d'arrêter sur-le-champ quiconque oserait insulter la Convention nationale (25). »

Au sein du processus discursif que nous venons de décrire, un effet de sens spécifique se concrétise jusque dans l'ultime intervention de Robespierre. Un ensemble d'énoncés se configure au sein de coordinations avec le nom de « Jacobins », référant à un réseau d'institutions révolutionnaires situées au plus près de la Société des Jacobins, l'Assemblée électorale de Paris, la Commune de Paris, le peuple de Paris les sociétés affiliées, et de manière générale les bons citoyens. Cette configuration est connectée à un préconstruit, « l'intérêt du peuple », attesté dans une thématisation (« C'est au nom de... »), et ayant pour référent l'a priori historique du droit naturel déclaré, concrétisé dans une autre expression de Robespierre, les « droits du peuple ». Le présent effet de sens relève de l'émergence d'une unité des forces révolutionnaires, toujours à refaire face à leur dispersion de tout instant (26).

*Désigner en 1793 le nom de Jacobins : un processus discursif de nominalisation généralisée autour des « députés de la Montagne ».*

Au cours des premiers mois de 1793, Robespierre élargit l'espace de désignation des « Jacobins », du fait de la présence, en leur sein, des « députés de la Montagne », comme le souligne la collocation gauche « Convention » (8 emplois) de « Jacobins ». Robespierre y joue son rôle propre dans des circonstances qui s'y prêtent, ne serait-ce qu'avec la fin du procès de Louis Capet, et son exécution, la pression populaire au regard des problèmes d'accaparement et de pénurie de blé, l'apparition du mouvement des Enragés, favorable à une insurrection du peuple, enfin l'accusation portée par Robespierre à la Convention contre Brissot et les Girondins qui ne cessent de le mettre en cause.

D'un point de vue discursif, et au regard de l'intensité des luttes de langage durant cette période, l'usage explicite du verbe « désigner » par Robespierre ouvre large le champ discursif à des expressions désignant négativement les amis de la liberté et de l'égalité, soit les Jacobins : « N'est-il pas vrai que comme les Maury et Malouel, les Raimond et les Cumulard on a parlé dans la Convention, sur le même ton, *des tribunes des Jacobins, des démagogues, des agitateurs, des factieux, de populace et de populacier, et que toutes ces*

*expressions parties du même côté, dans les trois assemblées, ont toujours désigné les mêmes personnes, les amis de la liberté et de l'égalité (27) ? »*

*A contrario*, la liste des collocations de « contre » (22 à gauche) délimite le champ des lexies désignant les forces associées à Jacobins, qui n'a de cesse de s'amplifier : « nous/moi, notre patrie, les patriotes, les défenseurs de la République, le salut public, la Convention nationale, la Montagne, les députés patriotes de la Convention, le peuple de Paris, la députation de Paris ». C'est dans cet espace discursif que Robespierre écrit contre : « Les mêmes bouches qui, à la tribune de la Convention nationale, ont plaidé la cause du tyran /.../ renouvellent leurs impostures liberticides contre les Jacobins, contre le peuple de Paris, contre les députés patriotes de la Convention', devenus aujourd'hui la majorité (28). » Ainsi les « Jacobins de la Convention », en l'occurrence, « plusieurs députés-Jacobins-de-la-montagne », « furent attaqués et poursuivis par des assassins, pour avoir provoqué la prompte punition du tyran ». Mais « les Jacobins, les membres de la Convention ... ne se plient point aux vues des intrigants » (29). Et Robespierre d'ajouter : « Ces braves républicains, se réunirent aux Jacobins, avec leurs frères, et accédèrent, avec transport, à cette sainte alliance de tous les amis de la patrie (30). » Il marque aussi sa distance en mars 1793 vis-à-vis des Cordeliers et du comité insurrectionnel de l'Évêché : « Les instigateurs de l'émeute déclamaient hautement, dans les promenades publiques, contre les Jacobins, contre la Convention nationale en général, contre les députés de la montagne. ... Il faut vous dire que les marchands Jacobins ont été les plus maltraités » (31), sans oublier les royalistes : « Était-ce le peuple, étaient-ce les patriotes qui osaient crier "vive Louis XVI, au diable les Jacobins, au diable la montagne et les députés de Paris" (32). » Considérant « les Jacobins de 1789, les Jacobins du 10 août, les Jacobins des jours non moins sacrés, où le tyran fut jugé, où la mort du tyran enfanta la république »(33), Robespierre situe cette série expressive, – « Jacobins de 1789, Jacobins du 10 août 1792, Jacobins des jours non moins sacrés » – dans l'espace constituant le point origine de leur légitimité sous forme d'une interpellation : « Si vous en doutez, venez voir, venez observer les Jacobins et leurs adversaires ; venez recevoir nos embrassements fraternels (34). »

Cependant, un tournant est pris, semble-t-il, par Robespierre lors de son discours du 28 ventôse an II (18 mars 1794) à la Société des Jacobins : « Vous rappelez-vous que le lendemain les Cordeliers vous envoyèrent une députation dont l'orateur osa supposer que les Jacobins avoient reconnu que c'était aux Cordeliers qu'il appartenait de sauver encore une fois la patrie ? Vous rappelez vous que le gage de la conciliation était d'unir les Jacobins aux Cordeliers, pour consommer l'œuvre commencée. Les intrigants ont fait imprimer cette séance, dans le dessein de tromper l'opinion publique, et de persuader au peuple que les Jacobins adoptaient leurs principes ; mais ils ont eu beau faire : la foudre est tombée sur le lieu où les conjurés étaient rassemblés. | ... N'est-ce pas ce même homme qui fut chassé avec Jacques Roux de la Société des Cordeliers, sur la proposition qui en fut faite par le Jacobins (35) ? »

Robespierre conteste toute légitimité à l'énoncé « C'était aux Cordeliers qu'il appartenait de sauver encore une fois la patrie », thématization qui présuppose une volonté des Jacobins d'adopter les principes des Cordeliers. Faut-il y voir, chez Robespierre, une volonté de rompre avec sa stratégie d'unification des forces révolutionnaires, dans le contexte de la crise de ventôse an II ? Pour l'historien Jean-Clément Martin, « On ne saura jamais ce que Robespierre pense du rôle qu'il joue et que ses collègues lui font jouer dans ces conflits » (36), et tout particulièrement dans celui avec les Cordeliers.

Contentons nous présentement de faire le constat discursif que le rapport entre coordination et discours n'est plus vraiment à l'ordre du jour en pleine crise de ventôse an II. Il s'y substitue un autre processus, rapporté de la bouche même de l'orateur cordelier venu aux Jacobins, sous forme d'une thématization ayant valeur de préconstruit rapporté au discours de l'autre (« l'orateur osa supposer que les Jacobins avoient *reconnu* que *c'était* aux Cordeliers qu'il appartenait de sauver encore une fois la patrie »). Ici, l'orateur cordelier, dans son propos rapporté, rompt avec le principe de l'émergence de l'union libre et égalitaire construite par la coordination entre la Société des Jacobins, la Commune, le peuple de Paris, les sociétés populaires affiliées, sous l'égide du législateur incarnant le droit naturel déclaré à la Convention. Or, pour Robespierre, toute nomination qui excède les principes contractuels et qui est traduite par les Jacobins dans le lien organique entre les éléments coordonnés aux Jacobins et à la Montagne de la Convention, constitue un déplacement illégitime, illusoire (37).

Si l'historien considère que la relation de Robespierre aux événements est changeante, en particulier dans son conflit avec les Cordeliers, les repères discursifs de ses écrits et de ses discours, présentement avec la désignation élargie et unitaire de l'espace des Jacobins, demeurent stables, voire s'étendent par la capacité de

Robespierre à désigner « l'expression juste », lorsque de nouveau, « il cherche le mot » à l'aide de « l'expression et la formule qui frappent l'adversaire et touchent l'auditoire » précise l'historien (38).

Présentement, c'est le mot de « vertu » qui s'impose à l'auditoire des Jacobins lorsque Robespierre fait signe vers l'acte d'union de tous autour des Jacobins, à la séance du club du 10 avril 1793, dans un discours contre Brissot et les Girondins : « Mais, ô force *toute puissante de la vérité et de la vertu* ! Ces généreux citoyens ont abjuré leurs erreurs ; ils ont reconnu, avec une sainte indignation, les trames perfides de ceux qui les avaient trompés ; ils les ont voués au mépris public, ils ont serré dans leurs bras les parisiens calomniés ; *réunis tous aux Jacobins*, ils ont juré, avec le peuple, une haine éternelle aux tyrans, et un dévouement sans bornes à la liberté (39). »

Comme l'ont montré Cesare Vetter et Elisabetta Gon (40), les occurrences de « vertu » chez Robespierre entrelacent des références à la morale et à la politique. En quelque sorte, au départ de la mécanique de la langue politique, « le ressort essentiel des républiques, est la vertu, comme l'a prouvé l'auteur (sic) de l'esprit des loix, c'est à dire la vertu politique, qui n'est autre chose que l'amour des loix et de la patrie », précise Robespierre en 1784. Mais le lien entre l'idée de vertu et la politique ne marche, si l'on peut dire, que dans le déploiement de l'objet réel de la politique en révolution, l'acte même qui « réunit tous aux Jacobins ».

L'usage unitaire que Robespierre fait de « Jacobins » s'inscrit-il dans un espace de normes écartant la possibilité d'une révolution illimitée dans ses effets, comme le souligne Jean-Claude Milner (41) ? Du point de vue discursif, l'effet de savoir que nous avons mis en valeur dans le travail de la coordination, sur la base de configurations discursives attestées, construit, selon ses règles et ses principes propres, un effet de globalisation de référents nouveaux, les institutions révolutionnaires, ce qui ouvre à des possibles.

## Concordances et collocations de « jacobin »/ « jacobins » chez Robespierre dans ses Œuvres complètes

Par Cesare Vetter et Elisabetta Gon, Université de Trieste.

### *Avertissement de lecture*

Nous proposons ici en avant-première à la communauté scientifique les *collocations* de «jacobins» et les concordances complètes de la lexie «jacobin(s)» dans les onze volumes des *Œuvres de Maximilien Robespierre*, que nous avons composées pour le deuxième tome du *Dictionnaire Robespierre* ([voir la présentation du premier volume](#)), en cours d'élaboration avancée. En ce qui concerne les *collocations*, le nombre pris en compte est de quatre mots à gauche et quatre à droite. Les collocations de «jacobins» ont été construites à partir des concordances de la lexie «jacobins» dans les *Œuvres* de Robespierre. En ce qui concerne la lecture de chaque index des concordances, les contextes renvoient ponctuellement au péri-texte des œuvres qui composent notre corpus. Au sujet de la longueur des textes des concordances, nous avons essayé de ne pas dépasser la limite de 4-5 lignes, en employant tous les signes de ponctuation à l'exception des virgules comme signes de découpage. Le seul élément qui nécessite un éclaircissement est l'utilisation des astérisques dans les références de certaines concordances. En ces cas, nous avons signalé avec un astérisque (\*) les concordances où il y a des phrases qui n'ont pas été produites (écrites ou prononcées) directement par l'auteur. Par ailleurs, nous avons indiqué avec deux astérisques (\*\*) les phrases où la pensée de l'auteur est référée en utilisant la troisième personne.

[Voir les concordances de la lexie jacobin](#)

[Voir les concordances de la lexie jacobins](#)

[Voir les collocations de la lexie jacobins](#)

## Notes

- (1) « Aux origines, quel patron pour les Jacobins ? », *Mélanges Michel Vovelle. Sur la Révolution approches plurielles*, Paris, Société des Etudes Robespierristes, 1997.
- (2) Dans *Les Révolutions de France et de Brabant* (n° 8 et 9).
- (3) *Op. cit.*, p. 188.
- (4) *Id.* p. 189.
- (5) Yannick Bosc, *Le peuple souverain et la démocratie. Politique de Robespierre*, Paris, Éditions Critiques, 2019.
- (6) Hervé Leuwers, *Robespierre*, Paris, Fayard, 2014.
- (7) Jean-Clément Martin, *Robespierre. La fabrication d'un monstre*, Paris, Perrin, 2016.
- (8) Florence Gauthier, *Triomphe et mort du droit naturel en révolution 1789-1795-1802*, Paris, PUF, 1992, en particulier sur Robespierre pages 66-95 et 220-243.
- (9) Georges Labica, *Robespierre. Une politique de la philosophe*, Paris, PUF, 1990. Réédition La Fabrique, 2013.
- (10) Sur la question des valeurs, nous renvoyons à Nathalie Heinich, *Des valeurs une approche sociologique*, Paris, Gallimard, 2017. Présentement, la valeur-grandeur résulte de l'ensemble des opérations par lesquelles une qualité de stabilité et de légitimité est affectée par Robespierre à un lieu déterminé, présentement l'espace de réunion et de débats des Jacobins. Quant aux valeurs-objets, ou valeurs conférées aux objets, elles nous introduisent à ce que Robespierre valorise, et aux résultats de son évaluation, en lien à des principes axiologiques, les valeurs-principes au fondement même du processus d'évaluation.
- (11) D'après le *Journal des débats et correspondance, Société des Amis de la Constitution*, n° 150, *OMR* (*Œuvres de Maximilien Robespierre*, Paris, SER, 1910-2007), 8, p. 206-207. C'est nous qui soulignons dans les citations de Robespierre.
- (12) En précisant que « Nous considérons le langage du point de vue d'un jeu qui se déroule d'après des règles fixes. Nous le comparons avec un tel, le mesurons d'après lui », Wittgenstein caractérise le statut même d'une description discursive d'énoncés attestés : « Une description du langage doit donner le même résultat que le langage », *Grammaire philosophique*, Paris, Gallimard, 1969, p. 34.
- (13) *Annales monarchiques, philosophiques, politiques*, t. IV, n° 363, *OMR*, 8, p.207
- (14) *Le Défenseur de la Constitution*, N° 7 (29-30 juin 1792), Deuxième lettre de M. Robespierre, à M. Lafayette, sur les lettres de M. Lafayette à l'Assemblée Nationale et au roi, *OMR*, 4, p. 204
- (15) Robespierre, *op. cit.*, p. 211.
- (16) *Les Révolutions de France et de Brabant*, t. V, n° 55, p. 111, *OMR*, 6, p.613.
- (17) *Le Lendemain*, T. III, n° 162, p. 664, *OMR*, 7, p. 465.
- (18) *Le Défenseur de la Constitution*, N°8, 5juillet 1792, *OMR*. 4, p. 235.
- (19) Lettres de Robespierre... à ses commettans, N°2, 10 Janvier 1793, *OMR*, 5, p. 221.
- (20) *OMR*, 3, p.130.
- (21) *OMR*, 3, p.158.
- (22) *Le Défenseur de la Constitution*, N° 9, 13 décembre 1792, *OMR*, 4, p. 132.

(23) Selon le linguiste Antoine Culioli, « le concept de repérage est lié au concept de localisation relative et à celui de détermination. Dire que x est repéré par rapport à y signifie que x est localisé (au sens strict du terme), situé par rapport à y, que ce dernier, qui sert de repère (point de référence) soit lui-même repéré par rapport à un autre repère, ou à un repère origine ou qu'il soit lui-même origine », *Pour une linguistique de l'énonciation*, tome 2, Paris, Ophrys, p. 97-98.

(24) *L'Abréviateur universel*, t.V, n° 572, p. 2286.

(25) *OMR*, 10, p. 539.

(26) Sur l'abord discursif de la coordination en analyse du discours, voir l'analyse de Jacques Guilhaumou et Denise Maldidier, « Coordination et discours. "Du pain et X" à l'époque de la Révolution française », composant le chapitre 5 de l'ouvrage de Jacques Guilhaumou, Denise Maldidier, Régine Robin, *Discours et archive*, Mardaga, Liège, 1994.

(27) *Lettres... à ses commettans*, N° 2 (10 janvier 1793), *OMR*, 5, p. 221.

(28) *Lettres... à ses commettants*, N° 8 (2-5 mars 1793), Adresse des Amis de la liberté et de l'égalité séante aux jacobins a Paris aux sociétés affiliées, *OMR*, 5, p. 325

(29) *Lettres... à ses commettans*, N° 1 (5 janvier 1793), Lettre de Maximilien Robespierre à MM. Vergniaud, Gensonné, Brissot et Guadet sur la souveraineté du peuple et sur leur système de l'appel du jugement de Louis Capet, *OMR*, 5, p. 203.

(30) *Lettres ... à ses commettans*, N° 3 (25 janvier 1793), A propos de l'exécution du roi et du meurtre de Le Peletier, *OMR*, 5, p. 227-228

(31) *Lettres...à ses commettans*, N° 8 (2-5 mars 1793), Adresse des Amis de la liberté et de l'égalité séante aux jacobins a Paris aux sociétés affiliées, *OMR*, 5, p. 326.

(32) *Lettres...à ses commettans*, N° 9 (6 avril 1793), 344, Sur les troubles de Paris, *OMR*, 5, p.344.

(33) *Lettres... à ses commettans*, N° 8 (2-5 mars 1793), Adresse des Amis de la liberté et de l'égalité séante aux jacobins a Paris aux sociétés affiliées, *OMR*, 5, p. 325

(34) *Id.*, p. 328.

(35) Contre une entente avec le club des cordeliers, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 128, p.1036 et al., *OMR*, 10, p. 389.

(36) Robespierre, *op.cit.*, p.259.

(37) Sur ce point, voir Jacques Guilhaumou, « Le langage du Contrat social. Première institution du savoir politique jacobin. La question du langage politique légitime (Rousseau/Robespierre) », *Peuple et pouvoir. Études de lexicologie politique*, Jacques Guilhaumou et Michel Glatigny (dir.), P.U.L., 1981, p.127-152.

(38) Hervé Leuwers, *op. cit.*, p. 263-264.

(39) *Lettre de Robespierre .... à ses commettans*, n° 10, *OMR*, 5, p. 382.

(40) Cesare Vetter, Elisabetta Gon, [« La vertu dans le lexique de Robespierre : évidences lexicologiques et lexicométriques »](#), *Révolution Française.net*, Décembre 2018.

(41) *Relire la Révolution*, Paris, Verdier, 2016, p.130.



[Modification](#)

[2005-2016, Révolution Française.net](#)

ISSN 2271-7528

CONCORDANCES DE « JACOBIN » DANS LES *OEUVRES* DE ROBESPIERRE

Lexie	Occurrences	FRN
JACOBIN	13	0,00075

TOME I - III : aucune occurrence

TOME IV – *LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION*

N° 5 (15-17 juin 1792)

p. 152-153, *SAC* (Séance du 13 juin 1792), p. 150-156

Depuis le moment où nous avons vu naître ce ministère que l'on a nommé *JACOBIN*, nous avons vu l'opinion publique s'affaiblir et se désorganiser ;

TOME V – LETTRES À SES COMMETTANS

Première série

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 106, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION*, p. 97-115

Le gros Louis XVI crut voir un rival dans un maire de Paris *JACOBIN* : mais César auroit dit, en contemplant votre visage épanoui par un rire éternel : « ce ne sera pas celui-là qui m'arrachera l'empire ».

TOME VI : aucune occurrence

TOME VII

*SAC*

Séance du 3 août 1791

*SUR UN COMPTE-RENDU TENDANCIEUX DU JOURNAL DES DÉBATS DE LA SOCIÉTÉ*, p. 602-603

p. 602 \*, *La Feuille du Jour*, t. V, n° 221, p. 316

M. Robespierre réclame contre les propos qu'on lui prête, dans le Journal *JACOBIN*, au sujet des hommes pendus au Gros-Caillou, le 17 du mois dernier.

TOME VIII

Séance du 18 janvier 1792

*SUR LES AFFAIRES DU COMTAT VENAISIN ET LES INTRIGUES DA LA COUR*, p. 121-128

p. 127 \*\*, *La Rocambole des Journaux*, n° 7, p. 102

Il conclut enfin sa longue diatribe par dire qu'il veut toujours la guerre ; mais aux mêmes conditions que ci-devant, c'est-à-dire qu'on commencera d'abord par exterminer en France tout ce qui n'est pas *JACOBIN*.

p. 128 \*

Ah ! mon cher *Robespierre*, vous tenez l'opinion publique en suspens ; cet excès d'honneur vous étoit bien dû ; mais, si vous persistez dans votre opinion, la postérité viendra, entre vous et moi *JACOBIN* indigne, et elle dira <...> *Robespierre* avoit la berlue ;

Séance du 15 février 1792, 2° intervention

*SUR LE RÔLE D'ACCUSTEUR PUBLIC*, p. 193-199

p. 198 \*, *La Rocambole des Journaux*, t. III, n° 16, p. 248

Ceux, ajoute-t-il, qui ont dit qu'en qualité d'accusateur public, je serois la terreur des Aristocrates se trompent ; le jour le plus heureux pour moi seroit celui où je pourrois en arracher quelqu'un à la mort ou à l'opprobre <...>, tel le lion s'étant fait Roi des bêtes sauvages et voulant qu'on le crût juste et équitable vivoit d'abord parmi elles en rusé matois, et leur rendoit la justice sans acception ; mais il finit par les dévorer. Dans un JACOBIN, le bien même est suspect.

Séance du 26 février 1792, 1<sup>re</sup> intervention  
*SUR L'EMPLOI DU MOT « JACOBIN »*, p. 206-207

p. 207, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 150

La seconde raison qui me fait désirer que nous ne nous en tenions pas au nom de JACOBIN seul, c'est d'éviter d'adopter uniquement une dénomination qui fait naître sur-le-champ l'idée de corporation et même de faction, grâce aux calomnies dont nos ennemis ne cessent de nous honorer.

p. 207 \*, *Annales monarchiques, philosophiques, politiques*, t. IV, n° 363

il faut tout dire, M. *Robespierre* n'est pas de cet avis : il va plus loin : comme il connoit tout l'odieux que porte aujourd'hui le mot *JACOBIN*, il en demande la suppression dans toutes les lettres adressées aux sociétés affiliées.

Séance du 6 mai 1792, 1<sup>re</sup> intervention  
*CONTRE L'ABBÉ DANJOU ET SA PROPOSITION D'UN CHANGEMENT DE DYNASTIE*, p. 335-337

p. 336, *La Rocambole des journaux*, n° 13, p. 210

Sous la clochette de Frère le Cointre. Cependant, *Robespierre*, perché sur la tribune dit : si celui qui a fait la proposition dont vint de se plaindre notre cher et féal inculotté, étoit un des boute-feux du convent, un animal amphibie, moitié JACOBIN, moitié feuillant ;

Séance du 13 juin 1792  
*SUR LE RENVOI DES MINISTRES*, p. 369-376

p. 372 (2), *Journal débats et corresp. Sté Amis Constit.*, n° 212, p. 4, n° 213, p. 1

toutes les fois que les aristocrates lèveront la tête et se permettront de nouveaux attentats ; toutes les fois que la voix du peuple sera méprisée. Faut-il que le ministère soit JACOBIN, pour que nous n'ayons rien à appréhender ? Non, cela ne suffit pas. Il y a plus : je suppose d'un côté un ministère isolé du patriotisme, et de l'autre une assemblée patriote ; dans ce cas, dis-je, la liberté ne courrait aucun danger. Je vais plus loin : ce ministère JACOBIN peut devenir un moyen d'empêcher la surveillance.

Séance du 20 juillet 1792, 2<sup>e</sup> intervention  
*SUR LA NOMINATION DE DÉFENSEURS OFFICIEUX POUR UN PATRIOTE PERSÉCUTÉ*, p. 402-403

p. 403 \*\*, *La Rocambole des Journaux*, n° 7, p. 108

N'est-il pas JACOBIN, répliquent les vénérables *Terrasson, Santerre et Robespierre* ?

TOME IX : aucune occurrence

TOME X

SALE

Séance du 1<sup>er</sup> frimaire an II (21 novembre 1793), 2<sup>e</sup> intervention  
*POUR LA LIBERTÉ DES CULTES*, p. 193-201

p. 199, *Discours imprimé par ordre de la Société*

Je citerai d'abord un homme qu'Hébert a nommé comme l'auteur de la première des deux calomnies. Quel est cet homme? Est-ce un aristocrate? Il n'a porté ce titre que jusqu'aux trois quarts à peu près du chemin de la Révolution. Depuis cette époque, c'est un patriote, un JACOBIN très-ardent ; il est membre de vos comités ; il les dirige ;

TOME XI : aucune occurrence

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

CONCORDANCES DE « JACOBINS » DANS LES *OEUVRES* DE ROBESPIERRE

Lexie	Occurrences	FRN
JACOBINS	353	0,02037

TOME I - II: aucune occurrence

TOME III

XLI – *ROBESPIERRE À CAMILLE DESMOULINS* (Paris, 7 juin 1790)

p. 84

Le peuple applaudissoit aussi de son côté. Il reconduisit en triomphe Barnave, Péthion, Lameth, d'Aiguillon, Duport, et tous les JACOBINS illustres ; il s'imaginoit avoir remporté une grande victoire, et ces députés avoient la foiblesse de l'entretenir dans une erreur dont ils jouissaient.

LXXXIX - *ROBESPIERRE À LA SAC D'ARRAS* (sans date)

p. 118

Après avoir appris à ses compatriotes la scission qui a éclaté entre les JACOBINS et les Feuillants, il leur reproche d'avoir penché pour ceux-ci et se plaint d'être calomnié auprès d'eux.

CX – *ROBESPIERRE À BUISSART* (Paris, le 30 novembre 1791)

p. 130 (2)

Je suis arrivé avant-hier à Paris ; J'ai été dans la soirée à la séance des JACOBINS où j'ai été accueilli du public et de la société avec des démonstrations de bienveillance si vives qu'elles m'ont étonné, malgré toutes les preuves d'attachement auxquelles le peuple de Paris et les JACOBINS m'avoient accoutumé.

CXIV - *ROBESPIERRE À SIMOND* (début de 1792)

p. 134

Votre lettre respire le patriotisme aussi sincère qu'éclairé qui dirige votre conduite et dicte vos écrits ; j'en ai fait part aux JACOBINS, en taisant votre nom comme vous me l'aviez recommandé ;

CXXX - *ROBESPIERRE À VADIER* (sans date)

p. 146

Rendez-moi un service auquel j'attache beaucoup de prix, c'est de me dire si la société de Pamiers a reçu de la part des JACOBINS de Paris trois discours sur la guerre, imprimés par ordre de cette société, et un quatrième sur les *moïens* de sauver l'Etat et la liberté.

CXXXIX - *ROBESPIERRE À LA FAYETTE* (juin-juillet 1792)

p. 150

Deux articles parus sous forme de lettres dans le *Défenseur de la Constitution* (n<sup>os</sup> 6 et 7. p. 257 et suiv., p. 297 et suiv.) au sujet de la lettre adressée par La Fayette à l'Assemblée le 16 juin contre les JACOBINS et les ministres girondins.

CLI - ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION

p. 158

Robespierre prend la défense de l'assemblée électorale de Paris et des JACOBINS ; il repousse l'accusation de lâcheté, d'être un flatteur du peuple, d'avoir un caractère sombre et atrabilaire.

CLII - DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE PETION

p. 158

En réponse au second discours de Petion où celui-ci lui reprochait de l'avoir calomnié et persiflé, et renouvelait ses attaques contre la Commune, les JACOBINS et l'assemblée électorale, Robespierre constate que Petion reconnaît avoir fait tous ses efforts pour empêcher l'insurrection et avoue avoir été gardé à vue chez lui sur sa propre demande.

TOME III – APPENDICE : aucune occurrence

TOME IV – LE DÉFENSEUR DE LA CONSTITUTION

N° 5 (15-17 juin 1792)

p. 150, SAC : SÉANCE DU 13 JUIN 1792, p. 150-156

Cependant il paroît que les ministres qu'on se plaisoit à désigner sous le nom de JACOBINS, ne restèrent pas longtems unis.

p. 157-158, Lettre de Strasbourg, 5 juin, p. 156-159

Supposons encore que M. Dietrich n'eût pas eu vent que les JACOBINS de Strasbourg alloient pour suivre la délivrance du détenu, et qu'il en eût prolongé l'arrestation, la nouvelle en parvenoit, ainsi qu'il l'avoit sans doute calculé, dans les Pays-Bas, dont cet homme est un habitant ;

N° 6 (22-23 juin 1792)

p. 169 \*, RÉPONSE DE M. ROBESPIERRE, CITOYEN FRANÇAIS À MONSIEUR LAFAYETTE, GÉNÉRAL D'ARMÉE, p. 165-190

Tandis que je me livrois à ces soins, les ennemis intérieurs se rassemblaient, et M. Robespierre me calomnioit à la tribune des JACOBINS.

N° 7 (29-30 juin 1792)

p. 204 (2), DEUXIÈME LETTRE DE M. ROBESPIERRE, À M. LAFAYETTE, SUR LES LETTRES DE M. LAFAYETTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU ROI, p. 195-219

D'abord vous décidez presque la question en donnant à toutes les sociétés patriotiques de France, le nom de faction *jacobite*. C'est vous qui parlez de faction. J'aimerois mieux entendre Catilina dénoncer les conspirations ou Clodius déclamer contre la sédition. Mais n'importe, il paroît au moins que vous connoissez l'empire des mots sur les hommes ; et parce que des moines nommés JACOBINS habitèrent jadis dans l'enceinte de l'édifice, où se réunissent les citoyens de la société des amis de la constitution de Paris, vous appliquez à tous les français qui assistent à ces sortes d'assemblées, la dénomination de *jacobites*. Ce fut toujours un des principaux points de votre politique, de présenter le patriotisme, comme une secte. Pour remplir cet objet, vous n'avez pas trouvé de moyens plus heureux que de vous exprimer, comme si Dominique étoit à-la-fois, le fondateur de l'ordre des JACOBINS et de toutes les sociétés patriotiques de l'empire. Et vous aussi, général, vous êtes fondateur d'ordre.

p. 204-205

N'êtes-vous pas le patron des feuillans, espèce de colonie, composée des JACOBINS schismatiques, qui, sous votre conduite, ont déserté la *métropole*, supprimés bientôt après, par l'opinion publique, comme des hypocrites dangereux, et comme de vils adorateurs du despotisme.

p. 205 (2)

Vous auriez préféré alors, comme plus expéditif, le parti de faire fusiller les JACOBINS ; mais n'osant tenter ce coup hardi, vous avez mieux aimé les diviser et tenter de les dissoudre, en leur opposant le nom et la cabale des feuillans. Que dis-je ? Ne vous ai-je pas vu vous-même dans les premiers tems de l'assemblée constituante, lorsque vous sentiez le besoin de vous faire une réputation de civisme, fréquenter la société des amis de la constitution, dans le *réfectoire de JACOBINS* ;

p. 222, *LETTRÉ DE LA SAC DE STRASBOURG DU 25 JUIN, L'AN 4<sup>e</sup> DE LA LIBERTÉ AUX AMIS DE LA CONSTITUTION À PARIS*, p. 219-223

Avant de finir notre lettre, il est bon de vous dire, que notre conseil-général de la commune s'est érigé en corps législatif, en adoptant, contre la loi, que l'on rendroit au despote Dietrich les honneurs de maréchal de France, ou pour mieux dire, de protecteur du royaume ; les JACOBINS avoient fait une pétition sur cet objet, mais ils en ont été pour leurs peines et pour le ridicule, et les sorties impudentes de quelques membres du conseil, entr'autres MM. Revel et Stempel qui nous ont renvoyé au respect et aux égards que l'on avoit autrefois pour les anciens magistrats de la ville.

N° 8 (5 juillet 1792)

p. 234, *SUR LA TACTIQUE DU GÉNÉRAL LAFAYETTE*, p. 233-243

Le roi de Prusse et le roi de Hongrie, comme on sait, sont bien moins à craindre pour la France, que les municipaux et les sociétés des amis de la constitution : Léopold et Lafayette nous l'ont hautement déclarés (sic). Il faut épargner Coblenz, évacuer Courtrai, et préparer le siège du couvent des JACOBINS. Le véritable théâtre de la guerre n'est donc point la Belgyque (sic), c'est Paris.

p. 235 \*

L'empereur croit devoir au bien-être, de la France et de l'Europe entière, ainsi qu'il y est autorisé, par les provocations et les menées du parti des JACOBINS, de démasquer et de dénoncer publiquement, une secte pernicieuse, comme les vrais ennemis du roi très-chrétien, et des principes fondamentaux de la constitution actuelle, et comme les perturbateurs de la paix et du repos général.

p. 236 \*

Ils (les JACOBINS) nourrissent avec soin, les dissensions religieuses ; anéantissent l'effet des vues tolérantes de la constitution, par l'alliance d'une intolérance d'exécution directement contraire.

p. 240

Il [Léopold] reproche amèrement dans le même manifeste, avec une naïveté qu'on n'auroit pas attendue d'une majesté impériale et autrichienne, à tous les français patriotes, qu'il nomme JACOBINS, de compromettre le salut de la France, par leur inflexibilité à repousser tout changement, *même dans les accessoires de la constitution*.

N°9 (14 juillet 1792)

p. 284 (2) \*, *PREMIÈRE LETTRE ÉCRITE À M. SCIPION CHAMBONNAS MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, PAR RUTTEAU VALENCIENNES, LE 29 JUIN 1792, L'AN 4<sup>e</sup> DE LA LIBERTÉ*, p. 275-285

On fait également courir le bruit que si M. de Lafayette a écrit à l'assemblée nationale contre les clubs, c'est parce que les JACOBINS de Paris ont écrit une lettre circulaire à tous les sous-officiers de ne point obéir au général. *Dieu quelle imposture !* car j'ai fait l'impossible pour m'en procurer une copie ; j'ai même parlé à plusieurs sous-officiers qui m'ont assuré que Lafayette étoit très-faux, et qu'ils ne savoient que penser de la lettre de M. Lafayette. Au reste, ont-ils ajouté, nous nous battons bien contre les autrichiens et les émigrés, mais jamais contre les JACOBINS ni autres clubs.

N° 10 (25 juillet 1792)

p. 340-341 \*, *COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, PAR M. RUTTEAU*, p. 337-347

Au reste, les émigrés sont décidés, s'ils ne peuvent parvenir à leur évasion, à les faire assassiner, et à avoir des aboyeurs tous prêts, qui iront par-tout faire courir le bruit que ce sont les JACOBINS, afin de parvenir à exciter une guerre civile, et à faire tourner les armes des gardes nationaux contre eux-mêmes.

Première série

N° 2 (20 octobre 1792)

p. 33 (2), *RÉCIT DE LA SÉANCE DES JACOBINS DU 14 OCTOBRE 1792 : RÉCEPTION DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ*, p. 33-36

Citoyens, | Convaincu que l'un des plus puissans moyens d'instruction publique, ce sont les exemples des hommes libres, je vais vous parler de la séance des JACOBINS du 14 octobre. Elle a présenté, à mon avis, un spectacle digne de la république française, et qui eût honoré les plus beaux tems de la Grèce et de Rome. | Le général Dumouriez, après avoir repoussé les prussiens avant de partir pour aller punir l'Autriche et affranchir les belges, est venu visiter ses frères les JACOBINS.

N° 5 (15 novembre 1792)

p. 71 \*, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE* (30 septembre - 17 octobre 1792), p. 65-74

Buzot déclame avec la même sagesse contre les JACOBINS ; il invective le président de la section de Marseille, qu'il appelle « *un misérable, prêchant le partage des terres* ».

N° 6 (22 novembre 1792)

p. 86 \*, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE* (18-30 octobre 1792), p. 77-96  
Ainsi, dans cette même séance, Lasource, chargé par le comité diplomatique, de proposer un projet de décret sur les principes de conduite que nos généraux doivent suivre, dans les pays étrangers, avoit l'air de réciter un discours de Barbaroux ou un article du « Patriote Français », ou de Gorsas contre les JACOBINS, et contre le peuple de Paris.

p. 92 \*

Louvet se présente, et tire de sa poche un discours volumineux ; il parle deux heures contre les JACOBINS, contre la commune, contre toutes les autorités constituées de Paris, contre la députation de ce département, et surtout contre Robespierre qu'il accuse formellement d'avoir aspiré à la dictature.

N° 7 (29 novembre 1792)

p. 107, *RÉPONSE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À JÉRÔME PETION*, p. 97-115

Mais, que vous ont fait les JACOBINS ? Quel motif vous a engagé à placarder cette étrange affiche ? Sont-ce les services qu'ils ont rendus à la patrie, et la grande influence qu'ils ont eue aussi sur la dernière révolution. Ce seul tort efface-t-il à vos yeux tant de bienfaits que vous deviez vous-même aux patriotes qui peuplent cette immortelle cité.

p. 108-109

Mais comme il est, sans doute, dans les principes de la coterie, que tous les moyens sont indifférens, lorsqu'il s'agit de servir la bonne cause, vous avez cru devoir préparer le succès de cette savante manœuvre, par une affiche contre les JACOBINS, où vous lancez contre moi un trait acéré.

p. 109

Car en vérité, il est trop absurde que vous vous arrogiez celui de m'accuser hautement de lâcheté, de faire afficher que vous m'avez vu tremblant. Et quand ! au tems même où Lafayette proscrivoit les patriotes ; le jour, où avec trente personnes, du nombre desquels vous n'étiez pas, je restai aux JACOBINS, environnés de ses satellites, tandis que le sang des patriotes, qu'il venoit de répandre, ruisseloit encore ; dans ce tems où je m'obstinois à défendre cette institution tutélaire de la liberté, contre la faction redoutable qui dominoit l'assemblée constituante. Ils trembloient donc à votre avis, tous ceux qui la dénonçoient, au milieu de ses coupables succès, et qui ne cessèrent un instant de combattre pour les droits du peuple qu'elle avoit proscrits ?

p. 111 (2)

N'êtes-vous bonhomme qu'avec les charlatans et les tyrans ? Est-ce une loi de la nature que les âmes apathiques haïssent les âmes ardentes et énergiques ? Ce qui est certain, c'est que j'ai toujours cru apercevoir en vous moins de condescendance pour la chaleur du patriotisme, que pour les excès de l'aristocratie ? Que je vous ai vu moins prévenu contre Lafayette, que contre Danton, par exemple, moins irrité contre Coblenz, que contre le club des JACOBINS. | Au reste, vous vous dédommangez bien de la violence que vous vous êtes faite, pour accuser tant de monde ; vous déposez la verge du censeur pour prendre l'encensoir du panégyriste. Je n'ai pas besoin de dire en faveur de qui ; ce n'étoit pas seulement pour décréditer Paris et les JACOBINS, qu'on dépensoit les restes de votre popularité : mais aussi pour raviver celle de la faction inquiète pour elle-même.

N° 8 (6-7 décembre 1792)

p. 125, *SUITE DU TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 122-126

Il ne reste qu'à rapprocher de tous ces faits le discours artificieux de Pétion, auquel j'ai répondu dans le numéro précédent, et son affiche contre les JACOBINS, publié dès le lendemain, et prôné par tous les papiers publics, à la solde de la faction ; lorsqu'ils sont constamment fermés aux réclamations des amis de la liberté.

p. 126

Mais Buzot recommence ses insinuations perfides ; et ses diatribes venimeuses contre les JACOBINS, Paris, les agitateurs, le peuple, les *populaciers* <...>

N° 9 (13 décembre 1792)

*EXTRAIT DE LA LETTRE DE DUBOIS CRANCÉ À SES COMMETTANS*, p. 130-135

p. 130 (3) \*

Je ne désespère de lire un jour, dans *la Sentinelle* que les JACOBINS sont des *despotes*, et que le duc de Brunswick peut seul établir, en France, la *république* ; mais nous n'en sommes pas encore là ; il n'est, aujourd'hui, question que des agitateurs JACOBINS, auxquels les Brissotins, opposent le *vertueux* Rolland, qui, dans sa modeste réponse à Cloutz, avoue ingénument qu'il suffit à son ambition d'avoir pour lui *la majorité* de la nation. | [...] Comment se fait-il que les JACOBINS, qui ont désillé trois fois les yeux du peuple, au moment où il alloit être opprimé, n'aient obtenu, pour récompense de leur dévouement, que des imputations calomnieuses, aggravées par les circonstances ?

p. 132 (4) \*

*Carra* même, le ton des folliculaires de la *liste civile* : le mode est différent, mais les motifs sont les mêmes, et les attaques sont constamment dirigées vers le but unique, les *JACOBINS*. | Eh ! Pourquoi donc toujours ces *JACOBINS* en prise avec les *honnêtes gens* ? pourquoi ? le voici : | Les *JACOBINS* veulent une véritable république *unique*, fondée sur la pureté des principes de la déclaration des droits, où la seule loi domine, et jamais un individu. | [...] Ils savent bien que si Louis XVI eût resté à Versailles, peut-être il ne seroit pas au Temple, et Brunswick seroit à Paris. Ils n'osent s'en plaindre, ces *honnêtes gens*, mais ils s'en souviendront long-tems. Voilà pourquoi les *JACOBINS* et la ville de Paris sont dénoncés aux 84 départemens ;

p. 132-133 \*

on veut arracher aux *JACOBINS* leur correspondance, pour qu'ils ne puissent pas éclairer l'opinion publique, et qu'il n'y ait que les *folliculaires affidés* qui préparent cette opinion.

p. 133 (3) \*

Mes frères, l'on nous trompe tous ; donc l'on veut nous trahir. On vous ment, quand on vous dit que les *JACOBINS* sont des agitateurs, des désorganiseurs ; | [...] Les *JACOBINS* ne croient pas que les Brissotins soient de bons législateurs ; | [...] Sont-ce les *JACOBINS*, qui, depuis deux mois retardent nos travaux, et qui repoussent le jugement de Louis XVI et on voilé la statue de la liberté jusque dans son sanctuaire ?

p. 133 (en note) \*

Brissot nie, mais *Carra* ne s'en défend pas puisqu'il l'a prononcé à la tribune même des *JACOBINS*.

p. 134 \*

Tu ne manqueras pas de parler des *agitateurs* qui soulèvent le peuple, et tu donneras astucieusement à entendre que ce sont les *JACOBINS* ;

N° 10 (13-15 décembre 1792)

p. 144-145, *DEUXIÈME LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE EN RÉPONSE AU SECOND DISCOURS DE JÉRÔME PETION*, p. 140-159

J'ai prouvé, par vos écrits et par vos actions, votre antipathie invincible pour les *JACOBINS*, pour le conseil général révolutionnaire, pour l'assemblée électorale, pour tous les patriotes connus par leur dévouement à la cause publique.

p. 145 (2)

Vous dites *que je veux faire croire que vous avez attaqué les JACOBINS*, comme si c'étoit moi qui eus composé l'inconcevable diatribe imprimée à la suite de votre discours contre moi, et qui l'eus fait placarder sur les murs de Paris. | [...] Mais je ne dois point abaisser les *JACOBINS* au point de les défendre contre vous ; c'est à eux de vous répondre, comme ils ont déjà fait à tous les ennemis qui, avant vous, les ont attaqués précisément avec les mêmes armes ; c'est-à-dire, en sauvant la patrie, malgré vous-même.

p. 146

Pour mon frère, il étoit connu des patriotes de Paris et des *JACOBINS*, qui avoient été témoins de son civisme ; il fut présenté par des membres, qui, depuis le commencement de la révolution, jouissent de la confiance publique ;

p. 147

Enfin, s'il n'en étoit pas ainsi, pourquoi avez-vous boudé contre l'assemblée électorale, au point de l'abandonner après la première nomination, comme vous avez boudé contre la commune, contre les *JACOBINS*, contre tout le républicanisme de France ?

p. 155

D'abord vous prétendez *que je suis rongé de jalousie contre vous*, et qu'après avoir long-tems soutenu cette thèse *de toute votre ame* contre ceux qui vous l'annonçoient, vous en avez trouvé la démonstration complète dans un adverbe *que j'ai prononcé, il y a un ou deux mois, aux JACOBINS, et qui vous a paru plus perfide qu'un discours entier*. Vous voulez parler de mes observations sur la calomnie, auxquelles j'ai déjà renvoyé nos lecteurs.

p. 158

il n'eût pas envoyé mes opinions politiques, imprimées par ordre de l'assemblée, et particulièrement mon discours sur Louis Capet, tronqué à tel point, qu'il me fait dire le contraire de ce que j'ai dit et imprimé. Il n'eût pas mis aussi un embargo sur tous les papiers patriotes, sur les lettres des *JACOBINS* et des amis de la liberté, envoyées sous le sceau de la foi publique.

N° 11 (20-28 déc. 1792)

p. 165 (2), *SUR LA PROPOSITION FAITE DE BANNIR TOUS LES CAPETS*, p. 160-168

Le public peut se rappeler que c'est M. Guadet qui le proposa pour la première fois, à la tribune des *JACOBINS*, et qui m'en fit même l'application précise, au mois de janvier dernier. [...] on peut lire encore le développement de ses idées sur l'ostracisme, auquel il me condamnoit en particulier, dans le discours prononcé à la société des *JACOBINS*, qui fut alors imprimé, et distribué sous le couvert du ministre Rolland, avec une diatribe de J.P. Brissot.

Deuxième série

N° 1 (5 janvier 1793)

p. 203, *LETTRE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE À MM. VERGNIAUD, GENSONNÉ, BRISSOT ET GUADET SUR LA SOUVERAINÉTÉ DU PEUPLE ET SUR LEUR SYSTÈME DE L'APPEL DU JUGEMENT DE LOUIS CAPET*, p. 189-204

Comme eux, vous voulez persuader à toute l'Europe, que les républicains de France, que les partisans des principes de l'égalité, ne sont qu'une faction, et que cette faction est Marat lui-même. Ainsi, grâce au don des

métamorphoses dont vous êtes éminemment doués, Paris, les JACOBINS, les membres de la Convention, qui ne se plient point aux vues des intrigans, et Marat c'est précisément la même chose. Tous les amis énergiques de la liberté, ne sont tout au plus, que des satellites entraînés dans le tourbillon de cet astre nouveau.

N° 2 (10 janvier 1793)

p. 214 (2) \*, *OPINION DE CAMILLE DESMOULINS, DÉPUTÉ DE PARIS À LA CONVENTION NATIONALE, SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE, DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI*, p. 211-223

Tous ses almanachs prédisent qu'un ROI CAPTIF SERA HUMILIÉ JUSQU'A LA CONFUSION, MAIS QU'IL REPRENDRÀ LA COURONNE DES LYS, et le feuillantisme même contre son caractère de reptile et contre nature, menace les JACOBINS, fond sur la montagne avec des cannes à épée, et conspire à découvrir. [...] C'est que, comme Monck, quand il faisoit ce raisonnement, s'étoit avancé à la tête de son armée contre les restes des indépendans, et cette poignée d'hommes libres, qui, échappée aux guerres civiles et aux persécutions de Cromwel, tenoient encore l'étendard de la république, Rolland s'est avancé à la tête de cent mille libelles contre les plus zélés fondateurs de la république de France, et qu'on juge qu'il a assez dépravé l'opinion des départemens, pour tenter l'expérience d'un premier appel nominal des JACOBINS et des feuillans, des patriotes et d'aristocrates ;

p. 218 \*

Instruits dans les Plaines de Champagne et de Mons qu'ils feront plus contre vous avec vingt millions employés à remuer la corruption, qu'avec un milliard employé à de nouvelles campagnes, s'occupent bien moins à lever des soldats que des agitateurs. Par ce mot, on sent bien que je ne désigne point ici ceux qu'on appelle de ce nom depuis quatre mois, comme Mirabeau et la Fayette appeloient les JACOBINS des factieux ;

p. 219 \*

songeant à la corruption de nos mœurs et à notre égoïsme, je crois voir roder tous ces tyrans et leurs agens de corruption dans nos villes maritimes, influencer dans la société des JACOBINS, dans nos armées, dans nos murs, est sur-tout dans la Convention, par-tout y acheter à tout prix tout ce qui n'est pas incorruptible, s'adresser tout-à-tour au royalisme, à la cupidité, à la peur, au fanatisme, à l'amour-propre, à la jalousie, à la haine, au patriotisme même qu'ils égarent, et liguier, coaliser tous ces intérêts, toutes ces passions, contre notre patrie :

p. 221 \*

N'est-il pas vrai que comme les Maury et Malouet, les Ramond et les Dumolard on a parlé dans la Convention, sur le même ton, des tribunes des JACOBINS, des démagogues, des agitateurs, des factieux, de populace et de populacier, et que toutes ces expressions parties du même côté, dans les trois assemblées, ont toujours désigné les mêmes personnes, les amis de la liberté et de l'égalité ?

p. 223 \*

On sait l'effet que fit dans l'assemblée constituante un pareil décret ; je ne dirai pas qu'il a produit une désertion encore plus grande dans les JACOBINS de la Convention, je n'accuse personne. Mais qu'avons-nous fait depuis quatre mois ?

p. 225 (4) \*, *NOTE DE POULTIER, DÉPUTÉ DU NORD DANS SON OPINION SUR LA MÊME AFFAIRE INSÉRÉE PAR CAMILLE DESMOULINS À LA SUITE DE SON OPINION*, p. 224-225

c'est ce *Brissot*, grand-maître de l'ordre des intrigans et des tartuffes, dont on ne peut expliquer la conduite et les écrits, tantôt républicains quand il n'y avoit point de république, et aujourd'hui royalistes, quand il n'y a plus de monarchie, tantôt JACOBINS, quand les JACOBINS étoient les plus foibles, et aujourd'hui feuillans, quand les JACOBINS sont les plus forts, qu'en convenant qu'il est vendu à Pitt, comme le général Dillon affirmoit, il y a trois ans, à la tribune de l'assemblée nationale, qu'il en avoit des preuves et en reconnoissant qu'il est encore l'agent de Pitt, comme il l'étoit de Lenoir, et que sa mission de la grande Bretagne, est de tout brouiller, et de bouleverser la France. | [...] leur jalousie plus forte que leur intérêt ne leur permet pas de revenir sur leurs pas, et ils aiment mieux que l'état périclite, plutôt que de partager l'honneur de l'avoir sauvé, avec des rivaux qu'ils détestent. Et déjà ils se sont faits feuillans, et ils se feront royalistes, plutôt que d'être JACOBINS et républicains, avec la *Montagne*.

N° 3 (25 janvier 1793)

p. 227-228, *A PROPOS DE L'EXÉCUTION DU ROI ET DU MEURTRE DE LE PELETIER*, p. 226-229

Ces braves républicains, se réunirent aux JACOBINS, avec leurs frères, et accédèrent avec transport, à cette sainte alliance de tous les amis de la patrie.

p. 228

Plusieurs députés-JACOBINS-de-la-montagne, furent attaqués et poursuivis par des assassins, pour avoir provoqué la prompte punition du tyran.

p. 235 \*, *OPINION DE FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS ANTHOINE, DÉPISTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MOZELLE, SUR LE JUGEMENT DE LOUIS, CI-DEVANT ROI DES FRANÇAIS*, p. 229-238

C'est cette faction dont les JACOBINS ont tiré les membres de la poussière, et dont les membres déchirent aujourd'hui leurs trop crédules bienfaiteurs.

N° 7 (fin de février 1793)

p. 307, *TABLEAU DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION NATIONALE*, p. 307-320

Une députation de la société des défenseurs de la république séante aux JACOBINS, dénonce à l'assemblée les maisons de jeux et de débauches, repaires d'escrocs et d'assassins ;

N° 8 (2-5 mars 1793)

p. 325, *ADRESSE DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ SÉANTE AUX JACOBINS A PARIS AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES*, p. 323-328

Mais déjà les mêmes bouches qui, à la tribune de la Convention nationale, ont plaidé la cause du tyran, et vomit tant de blasphème contre les défenseurs de la république, renouvellent leurs impostures liberticides contre les JACOBINS, contre le peuple de Paris, contre les députés patriotes de la Convention, devenus aujourd'hui la majorité ;

p. 326 (3)

nous devons vous informer que des émigrés ont été aperçus dans les galeries des JACOBINS, cherchant à soulever le public contre nous ; que dans ce tems-là même, l'un d'entr'eux, l'un des conspirateurs de Nîmes, le nommé Lescombiez, a été arrêté près de la salle des séances de la Convention nationale, où il avoit osé s'introduire ; que les instigateurs de l'émeute déclamoient hautement, dans les promenades publiques, contre les JACOBINS, contre la Convention nationale en général, contre les députés de la montagne : [...] Il faut vous dire enfin, que les gros magasins des accapareurs ont été respectés ; que les boutiques des patriotes ont obtenu la préférence ; que les marchands JACOBINS ont été les plus maltraités ; et que tels boutiquiers fayetistes et aristocrates n'ont jamais montré un visage plus serein, qu'au moment où l'on disposoit d'une partie de leurs marchandises.

p. 328 (4)

Au reste, soyez sûrs que nous sommes toujours les JACOBINS de 1789, les JACOBINS du 10 août, les JACOBINS des jours non moins sacrés, où le tyran fut jugé, où la mort du tyran enfanta la république. Si vous en doutez, venez voir, venez observer les JACOBINS et leurs adversaires ; venez recevoir nos embrassemens fraternels.

N° 9 (6 avril 1793)

p. 344, *SUR LES TROUBLES DE PARIS*, p. 340-345

étoit-ce le peuple, étoient-ce les patriotes qui osoient crier « vive Louis XVI, au diable les JACOBINS, au diable la montagne et les députés de Paris » ;

p. 355 \*, *COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AUX JACOBINS DE PARIS, PAR LES SANS-CULOTTES DE MANOSQUE, LE 22 MARS 1793, L'AN SECONDE DE LA RÉPUBLIQUE*, p. 354-356

Soyez fermes, JACOBINS, à votre poste : les départemens sont pour vous ; ils vous estiment ; vous avez leur confiance, parce que votre vertu la leur a arrachée : continuez à soutenir la sainte montagne, qui s'oppose sans cesse aux efforts iniques de nos tyrans conventionnels.

p. 356 \*

Manosque, JACOBINS, a des droits à votre estime et à votre sollicitude. Ennemie de l'intrigue, de la cabale, depuis la révolution elle n'a cessé d'être vexée.

p. 358 (2) \*, *COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE AUX JACOBINS DE PARIS, PAR LE COMITÉ DE CORRESPONDANCE ET DE SURVEILLANCE DE STRASBOURG, LE 29 MARS, L'AN 2<sup>E</sup> DE LA RÉPUBLIQUE, UNE ET INDIVISIBLE*, p. 357-359  
le *ça ira* s'est fait entendre pendant les préparatifs et au moment où vos feuilles ont été présentées à une flamme civique, nos Citoyens, les héros de la liberté et les JACOBINS ont entonné le couplet : *Tremblez tyrans, et vous perfides, l'opprobre de tous les partis.* | [...] De crainte que votre modestie ordinaire vous empêche de la rendre publique, nous en envoyons des copies aux JACOBINS de Paris et au petit nombre de journalistes patriotiques qui se chargeront de payer ce tribut à votre gloire.

TOME VI

SAC

Séance du 2 (?) juillet 1790

*SUR LA RÉCEPTION DE DEUX FRIBOURGEOIS LIBÉRÉS DES GALÈRES*, p. 453-455

p. 455 \*, *La Révolution de France ou Correspondance avec un étranger*, t. I, n° 39, p. 617  
« Anecdote au sujet d'un échappé des galères : Filoutin, présenté au club des JACOBINS.

Séance du 28 juillet 1790 (suite)

*SUR LA DÉNONCIATION DE MIRABEAU CONTRE LE PRINCE DE CONDÉ*, p. 489-493

p. 491 \*, *Les Révolutions de France et de Brabant*, t. III, n° 36, p. 581-582 et 585  
On sait qu'il ne pêche point par trop de confiance ; et comme il est toujours à l'avant-garde des patriotes, croyant reconnoître une manœuvre savante du général *Mirabeau*, il fut le premier à crier : *ce sont les ennemis, à moi Auvergne* c'est-à-dire, c'est le club de 1789, à moi les JACOBINS.

SAC

Séance du 17 septembre 1790

*SUR LA MALADIE DE LOUSTALOT*, p. 543

p. 543 \*, *L'Orateur du Peuple*, t. II, n° 39, p. 305  
« Maladie de Loustalot »... « Le club des JACOBINS lui a député deux de ses membres, MM. Robespierre et Mercier... »

Séance du 5 décembre 1790

*SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE*, p. 612-615

p. 612-613 \*, *Journal universel*, t. VIII, p. 3044  
Le patriote Robespierre, vaincu le matin à l'assemblée nationale (c'était dimanche) lut le soir aux JACOBINS un discours sur le droit qu'ont tous les citoyens, *actifs et inactifs*, d'être admis dans la garde nationale.

p. 613 (2) \*, *Les Révolutions de France et de Brabant*, t. V, n° 55, p. 111  
Qui pourroit ne pas partager la sainte indignation que Robespierre fit éclater le soir, aux JACOBINS, dans un discours admirable. Les applaudissements dont il fut couvert, si forte censure du décret du matin, parurent alarmer Mirabeau, président des JACOBINS.

p. 614 \*

Mais de son côté Robespierre toujours si pur, si incorruptible, et à cette séance si éloquent, avoit autour de lui tous les vrais JACOBINS, toutes les âmes républicaines, toute l'élite du patriotisme.

p. 614-615 \*, *Mercure national ou Révolutions de l'Europe*, t. V, n° 45, p. 1761  
Il est à notre connoissance que Robespierre se fit une affaire hier aux JACOBINS avec Mirabeau, pour avoir parlé de cet article 4 dans les mêmes principes que nous, et nous avons tout lieu de croire que le correctif présenté par M. Rabaud n'est cependant qu'une suite de la fermeté et du courage de Robespierre, courage terrible aux *amis modérés* de la liberté.

p. 615 \*, *La Feuille du Jour*, t. I, n° 13, p. 99

Il se passa, mercredi soir, une scène vive aux JACOBINS.

p. 615 (2) \*, *Le Patriote François*, 7 décembre 1790

Le Club des JACOBINS eut hier une séance très orageuse. M. de Robespierre y lut un discours sur le droit qu'avaient tous les citoyens actifs et inactifs d'être gardes nationales. Fondé sur les principes qu'il développa avec la plus grande force, il fut singulièrement applaudi. Son discours finissait quand M. Mirabeau, président des JACOBINS, le rappela à l'ordre, sur le prétexte qu'il y avait un décret rendu dans la matinée même, et qu'il n'était permis à personne, et surtout à un membre de l'Assemblée nationale, de parler contre un décret rendu.

SAC

Séance du 5 décembre 1790

*SUR L'ADMISSION DE TOUS LES CITOYENS DANS LA GARDE NATIONALE*, p. 612-655

p. 647 \*, *Révolutions de France et de Brabant*, t. V, n° 65, 21 février 1791, p. 575-586

Je ne fais pas au côté gauche, l'injure de croire que tout ce qu'il y a de gens éclairés, ou qui seulement ont quelques principes, ne pensent pas comme notre cher député d'Arras ; mais j'imagine que la plupart de nos penseurs JACOBINS, regardent encore la nation en ce moment comme Jésus regardoit ses disciples, lorsque le jour de son ascension, prenant congé d'eux, et mettant déjà le pied sur son nuage, il leur disoit : j'aurois beaucoup à dire, mais ce sont des choses au-dessus de votre portée, *sed non potestis portare modo*, dans dix jours je vous enverrai quelqu'un qui vous ouvrira l'esprit.

p. 653 \*, *Correspondance générale des départemens de France*, t. I et II, n° 20, 21, 22, p. 305 et s.

Et nous disons, voilà des phrases dignes de la tribune des JACOBINS, du Cirque, et des autres théâtres où la déclamation tient lieu de talent aux acteurs.

TOME VII

SAC

Séance du 2 février 1791

*SUR UNE DÉNONCIATION CONTRE MARAT*, p. 54-56

p. 55 \*, *Révolutions de France et de Brabant*, t. V, n° 63, p. 484

A la même séance des JACOBINS, Robespierre, seul membre de l'assemblée nationale, à qui le sévère Marat n'eût point donné la poule noire, prit aussi sa défense.

Séance du 8 février 1791

*SUR LE SIÈGE DE LA HAUTE COUR NATIONALE*, p. 72-76

p. 75 \*, *L'Observateur François ou le Publiciste véridique*, n° 11, p. 16

Est-ce que l'opinion publique n'existe pas à Paris ? Pourquoi M. Robertspierre n'a-t-il pas tout de suite demandé que la haute-cour nationale se tint aux JACOBINS.

SAC

Séance du 22 février 1791

*SUR LES SANCTIONS A PRENDRE CONTRE LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE QUI QUITTERAIENT LA FRANCE*, p. 77-78

p. 78 \*, *Le Creuset*, t. I, n° 18, p. 358/59

A la séance des JACOBINS du 22 février, vous annonciez, avec votre zèle, et votre candeur accoutumée, qu'il falloit que l'Assemblée Nationale rendit un décret, par lequel il seroit de principe constitutionnel, que les personnages de la *dinastie* actuelle, venant à s'absenter, sans l'aveu et l'autorisation du peuple François, seroient censés, ou avoir abdiqué la couronne, ou avoir résigné leurs droits à jamais de la porter.

Séance du 3 mars 1791, 1<sup>re</sup> intervention

*SUR L'ORGANISATION DES CORPS ADMINISTRATIFS*, p. 92-97

p. 96 \*, *La Jacobinière, parade comme il n'y en a pas*, 2 mars 1791, note  
Adieu, Messieurs les JACOBINS, bon voyage.

Séance du 9 mars 1791

*SUR LA NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DU TRÉSOR NATIONAL*, p. 112-119

p. 118 \*, *L'Ami du Roi* (Royou), n° 295, p. 3

Les impôts sont une partie de la propriété de la nation mise en commun ; donc c'est aux représentans de la nation à l'administrer, et il n'y a point de salut à espérer pour les finances, si elles ne sont remises à la discrétion du club des JACOBINS.

Séance du 30 mars 1791

*SUR LA NOMINATION DES COMMISSAIRES DU ROI PRÈS LES TRIBUNAUX CRIMINELS*, p. 153-155

p. 155 \*, *Le Lendemain*, t. II, n° 90, p. 1034

Il [Buzot] est soutenu par M. Robespierre, qui délave fort ennuyeusement tout ce qu'a dit M. Buzot : néanmoins les JACOBINS ne laissent pas échapper l'occasion de l'encourager par leurs applaudissemens.

Séance du 27 avril 1791

*SUR L'ORGANISATION DES GARDES NATIONALES*, 2<sup>e</sup> intervention

*SUR L'ADMISSION DANS LA GARDE NATIONALE DES CITOYENS DOMICILIÉS*, p. 261-277

p. 270 \*, *L'Ami du Roi* (Royou), 1791, n° 345, p. 3-4

D'abord pour obvier à la détresse qui rendrait le service impossible, aux indigens, M. Robespierre propose l'expédient tout simple, d'armer, d'équiper, de soudoyer, aux frais de la nation, tous ces défenseurs volontaires de la liberté. Ce seroit un grand trait de génie de pouvoir faire coucher sur les états de la nation, cette armée qui commence à devenir une charge insupportable au club des JACOBINS : ce seroit d'ailleurs un moyen infaillible d'avoir une garde nombreuse, une armée de patriotes capable de suppléer, par le nombre, au courage, à la discipline des troupes de ligne ;

Séance du 4 mai 1791

Sur l'affaire d'Avignon et les menaces de contre-révolution, p. 310-311

p. 311 \*\*, *Le Lendemain*, t. III, n° 126, p. 331

Robespierre, en se lamentant, en protestant de son patriotisme, déclare qu'il n'a point de si bonnes nouvelles à donner, que les JACOBINS ont perdu le matin leur procès sur Avignon, que le camp de Jalès se fortifie, et que tout annonce une contre-révolution.

Séance du 9 mai 1791

*SUR LE DROIT DE PÉTITION*, p. 312-318

p. 317 \*, *Le Lendemain*, t. III, n° 130, p. 371

M. Péthion et Robespierre ont combattu ce projet ; ils ont prétendu que tout particulier même devoit jouir du droit d'affiche ; mais ils n'ont été applaudis que par les JACOBINS et le Palais-Royal, et l'Assemblée a plus d'une fois témoigné son impatience, et son indignation contre leurs principes.

Séance du 10 mai 1791, 1<sup>re</sup> intervention

*SUR LE DROIT DE PÉTITION* (suite), p. 334-343

p. 339 \*\*, *L'Ami du Roi* (Royou), 1791, n° 358, p. 2

Comme il vouloit que tous les habitans, sans distinction des citoyens honnêtes ou fripons, paisibles ou séditieux, fussent armés pour le maintien des loix, il veut aussi que tous, sans égards aux talens et aux lumières, influent sur l'administration et la confection des loix, et portent au corps législatif le tribut de leurs extravagances, comme celui de leurs forces au club des JACOBINS.

p. 342 \*, *Journal des Mécontents*, n° 73, p. 3

L'ordre du jour étoit la discussion du droit de pétition et la liberté d'imprimer et d'afficher. L'abbé Grégoire a le premier porté la parole, et après avoir provoqué les murmures universels et les applaudissemens de la gauche, il a été remplacé à la tribune par MM. Beaumets, Buzot, Robertspierre, Dubois de Crancé, etc. Il est bon de remarquer que le projet de décret du comité avoit par sa sagesse, effrayé les JACOBINS, qui s'assemblèrent extraordinairement mardi, et parvinrent avec le secours du consciencieux Robertspierre, à corriger tout ce que ce décret pouvoit avoir d'inconstitutionnel.

Séance du 15 mai 1791, 1<sup>re</sup> intervention

*SUR LA CONDITION DES HOMMES LIBRES DE COULEUR*, p. 368-376

p. 375-376 \*, *Le Patriote françois*, 1791, n° 646, p. 537

Nous devons observer qu'à sept ou huit JACOBINS près, tous ont voté pour ce décret ; il en faut encore excepter ceux qui tiennent aux principes rigoureux, tels que MM. Pétion, Robespierre, Grégoire, etc <.>

SAC

Séance du 8 juin 1791

*SUR LE LICENCIEMENT DES OFFICIERS DE L'ARMÉE*, p. 461-465

p. 465 \*, *Le Lendemain*, t. III, n° 162, p. 664

Robespierre, qui ne connoît pas les ménagemens, et qui ne doute de rien, Robespierre qui diroit : périsse l'armée, comme il a dit périsse nos colonies, a parlé sur le même sujet, sans être embarrassé comme le préopinant, parce qu'à la place de raisons pour appuyer son système, il a mis les grands mots, d'aristocratie, de peuple, de liberté, et beaucoup d'injures, beaucoup d'outrages, contre le roi, les ministres, tous les hommes en place, et les officiers auxquels il en veut. Cette sorte d'éloquence a été fort du goût des JACOBINS, et l'impression du discours a été décrétée à l'unanimité.

SAC

Séance du 21 juin 1791

*SUR LES MESURES A PRENDRE APRÈS LA FUITE DU ROI*, p. 517-528

p. 518 \*, *L'Ami du Peuple* (Marat), n° 515, 9 juillet 1791 ; *L'Orateur du Peuple*, t. VI, n° 54, p. 435-459 ; *Les Révolutions de France et de Brabant*, t. VII, n° 82, p. 162 à 173

Tourmenté d'une migraine violente qui m'ôte la faculté de penser, je prends le parti de mettre aujourd'hui sous les yeux de mes lecteurs le superbe discours de Robespierre, à la Tribune des JACOBINS le surlendemain de la fuite de la famille Capet.

p. 523 (2) \*, *Le Défenseur du Peuple*, n° 3, p. 2-5

Discours de M. Robespierre aux JACOBINS : on le connaît, mais pas assez ; des morceaux de cette force peignent le caractère de l'auteur ; il regardera sans doute comme un service rendu, notre attention à publier ses phrases mœlleuses. | [...] Il se garde bien de prononcer son discours au milieu du sénat, mais aux JACOBINS, de l'indulgence de qui il semble douter encore.

SAC

Séance du 13 juillet 1791

*SUR L'INVOLABILITÉ ROYALE*, p. 551-553

p. 553 \*, *Journal de la Cour et de la Ville*, n° 17, p. 133

M. Jourdain ne vouloit ni vers ni prose. Le philosophe Roberts <...> a dit vendredi dernier à la tribune des JACOBINS, qu'il ne vouloit ni monarchie ni république.

SAC

Séance du 16 juillet 1791

*SUR LES MENÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES*, p. 586-591

p. 590 (2) \*, *Journal général du Pas-de-Calais*, 1791, n° 8, p. 95

Le soir, M. Robespierre, au lieu de remplir son poste de représentant à l'assemblée nationale, vint aux JACOBINS dénoncer ses collègues, comme corrompus, gangrenés, et les lâches esclaves des sept comités qu'il osa

représenter, contre la vérité, comme composés principalement des députés des ci-devant ordres privilégiés : il prétendit même que la majorité des patriotes s'étoit coalisée avec le côté droit, quoique ce côté là n'ait voulu prendre aucune part à ce décret, le regardant comme attentatoire à la prérogative royale, à cause de l'amendement de M. Salle. Ce fut alors que M. Coroller, indigné de cette attaque, abandonna les JACOBINS ;

p. 590 \*, *La Bouche de Fer*, N° 98, p. 6

Nous allions peindre le vertueux Robespierre à la tribune des JACOBINS, qui a montré la perte *inévitabile* de la patrie, si l'on ne détruit à l'instant, par une nouvelle législature, les conjurations des ci-devants nobles et prêtres, qui viennent de se coaliser dans les comités de l'assemblée nationale, mais les persécutions qu'on fait éprouver à toutes les sociétés patriotiques nous forcent d'insérer à l'instant la lettre suivante.

SAC

Séance du 1<sup>er</sup> août 1791

*SUR UN PROJET D'ADRESSE AU SUJET DES ÉVÈNEMENTS DU CHAMP DE MARS*, p. 601

p. 601 \*, *La Rocambole*, n° 13, p. 217

M. Robespierre a lu le premier août, au club des JACOBINS, une longue, plaintive et larmoyante adresse aux Sociétés affiliées, dans laquelle il a laissé échapper cette grande vérité : *La persécution s'est attachée à nous, et nous osons dire que nous en étions dignes.*

Séance du 17 septembre 1791

*SUR LE DROIT DE POLICE DES ASSMBLÉES ÉLECTORALES*, p. 719-727

p. 726 \*, *Journal général de France*, 18 septembre 1791, p. 1051

de-là un grand combat entre les Membres des Clubs de 1789 et des JACOBINS, ou si l'on aime mieux, entre les Monarchistes et les Républicains ;

TOME VIII

SAC

Séance du 8 décembre 1791

*SUR LA PÉTITION DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE PARIS*, p. 29-31

p. 30 \*, *Le Gardien de la Constitution*, n° 9, p. 108, note 1

Il est évident que ce sont les JACOBINS qui ont soulevé les pétitionnaires parisiens, contre l'adresse des membres du directoire du département.

p. 31 \*\*, *La Rocambole des Journaux*, n° 50, p. 571

Le général Robespierre *escobardant* à l'ordinaire, observe d'abord qu'il est *boni sensus atque prudentiae* de fortement *travaillare* à persuader à tous et un chacun que les JACOBINS, loin de diriger l'opinion publique, n'en sont que le fidèle écho.

Séance du 9 décembre 1791, 1<sup>re</sup> intervention

*SUR LA PÉTITION DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT*, p. 31-35

p. 34 \*, *Le Patriote françois*, n° 854 ; *Journal universel*, n° 751, p. 589

La société des amis de la constitution de Paris a envoyé une adresse aux sociétés affiliées, sur la pétition du directoire du département au roi. Aussi, comme l'aristocratie déteste les JACOBINS, défenseurs de la liberté, l'adresse rédigée par M. Robespierre est un excellent préservatif contre le venin aristocratique, qu'on veut, à l'aide de la pétition du directoire, distiller dans les départemens.

p. 34 \*, *Le Gardien de la Constitution*, 1791, n° 7, p. 85

C'est sur-tout sous le point de vue *des intentions*, que la société séante aux JACOBINS, a considéré la pétition, et l'a dénoncée à la France entière, par la plume de M. Robespierre, rédacteur d'une adresse à toutes les sociétés affiliées.

Séance du 11 décembre 1791

*SUR LA GUERRE*, p. 36-39

p. 39 \*, *Le Reviseur universel et impartial*, n° 150

M. Robespierre, parlant aux JACOBINS, s'est élevé avec force contre tout plan d'invasion sur les Etats des Princes allemands. Il a dit qu'il n'y avoit que des ministériels qui puissent donner un tel conseil.

p. 39 \*, *Gazette universelle*, n° 349, p. 1390.

Dimanche dernier, M. Robespierre, parlant aux JACOBINS, attaqua vivement tout plan d'invasion étrangère ; il en attribua même l'idée aux ministériels.

Séance du 12 décembre 1791

*SUR LA GUERRE*, p. 39-43

p. 42 \*, *Le Courrier des LXXXIII départemens*, n° 15, p. 235

Dans un article insidieux, comme le sont tous les articles *par ordre*, insérés à dessein dans l'universelle gazette, on trouve que M. Robespierre, parlant aux JACOBINS, ne s'est élevé contre le plan d'agression que par cette seule raison, *que le gouvernement projettoit des mesures vigoureuses*, et parce que toute cette caste de jacobins aimoit mieux *changer de système, que d'aller de concert avec l'administration*.

p. 42 \*\*, *Le Courrier des LXXXIII départemens*, n° 15, p. 235

Dans un article insidieux, comme le sont tous les articles *par ordre*, insérés à dessein dans l'universelle gazette, on trouve que M. Robespierre, parlant aux Jacobins, ne s'est élevé contre le plan d'agression que par cette seule raison, *que le gouvernement projettoit des mesures vigoureuses*, et parce que toute cette caste de JACOBINS aimoit mieux *changer de système, que d'aller de concert avec l'administration*.

Séance du 18 décembre 1791, 2<sup>e</sup> intervention

*SUR LA GUERRE* (suite), p. 46-67

p. 66 \*, *Chronique de Paris*, n° 354, p. 1426

On avoit répandu que les JACOBINS, qui paroissent d'abord demander, contre les émigrans, les mesures les plus vigoureuses, ne vouloient plus la guerre, et cela, disoient les détracteurs de cette société, afin d'être toujours en opposition avec le pouvoir exécutif et ses agens.

p. 66 \*, *Journal général du Département du Pas-de-Calais*, n° 51, p. 511

Depuis que le roi a déclaré à l'assemblée son intention de déclarer la guerre aux princes d'Allemagne, les JACOBINS se tournent en tous sens pour prouver qu'elle est inutile.

p. 66 \*, *Annales monarchiques*, t. IV, n° 300

Aujourd'hui, les JACOBINS changent encore de langage.

Séance du 25 décembre 1791

*SUR LES MANŒUVRES DES FEUILLANTS*, p. 67-70

p. 68, *Journal des Débats de la Sté des Amis de la Constitution*, n° 117, p. 1

Ce serait très mal connaître l'esprit de nos anciens collègues les directeurs de la société des Feuillans, de croire qu'ils n'ont voulu ressusciter le club méprisé que pour le plaisir d'attirer sur eux les hués inévitables du peuple. Ils se sont flattés d'exciter du tumulte, de l'attribuer ensuite aux JACOBINS et autres sociétés patriotiques, c'est un moyen qu'ils ont employé pour jeter de la défaveur sur les sociétés et même pour les détruire et ôter au maire de Paris l'attachement du peuple.

Séance du 2 janvier 1792

*SUR LA GUERRE* (suite), p. 74-94

p. 93 \*, *Journal général de France*, p. 395

Une grande scission vient de s'opérer aux JACOBINS. M. Robespierre a toujours soutenu que nous ne devons pas faire la guerre : elle met, dans les mains du pouvoir exécutif de puissans moyens qu'il pourroit tourner contre la constitution.

p. 94 \*, *Assemblée nationale, Corps administratifs*, t. II, n° 95, p 277

M. Robespierre est un de ceux qui, à la tribune des JACOBINS, s'élève avec le plus de force contre toute détermination de guerre.

Séance du 11 janvier 1792

*SUR LA GUERRE* (suite), p. 95-116

p. 115 \*, *Annales monarchiques, philosophiques, politiques et littéraires*, n° 319

M. Robespierre, sans indiquer précisément le motif de ses alarmes, a parlé aux JACOBINS d'une manière étrangère au courage qui l'avoit inspiré jusqu'ici.

Séance du 20 janvier 1792

*SUR LA GUERRE* (suite), p. 128-132

p. 130 \*, *Le Courrier des LXXXIII départemens*, n° 22, p. 345 ; *Les Révolutions de Paris*, suppl. au n° 132

Nous devons prémunir aussi le public contre une erreur qui pourroit compromettre, à notre avis, le caractère et les principes de M. Robespierre. On a imprimé, dans le Patriote Français, que ce citoyen avoit, en quelque sorte, fait le sacrifice de son opinion à M. Brissot, dans la séance des JACOBINS du 20 de ce mois.

p. 131 \*, *L'Ami des Citoyens*, n° 32, p. 506

La différence d'opinion qui s'est manifestée depuis quelque temps parmi les patriotes, sur la question de savoir si la guerre étoit avantageuse ou nuisible à la liberté, avoit divisé les amis de la constitution réunis aux JACOBINS.

Séance du 10 février 1792

*SUR LES MOYENS DE SAUVER LA PATRIE*, p. 157-190

p. 171, *Discours [...] sur les moyens de sauver l'Etat et la Liberté [...]*

J'ai entendu désirer qu'elle [la cour] recrutât le ministère, les officiers-généraux, les ambassadeurs dans la société des JACOBINS : que le ciel nous en préserve, quant à présent. Si cet événement arrivoit, je n'en aurois pas plus de confiance au patriotisme de la cour ; mais j'en aurois beaucoup moins dans la vertu de ceux qu'elle auroit choisis.

p. 190 \*\*, *La Rocambole des Journaux*, n° 14, p. 218

Le Général de la bande Républicaine, *Robespierre*, propose, comme le seul moyen de sauver la patrie, de faire rentrer dans la poussière les ennemis des JACOBINS, et de faire frémir tous les Rois de la terre sur leurs trônes ébranlés, d'accorder au peuple la liberté ;

Séance du 22 février 1792, 2<sup>e</sup> intervention

*SUR LE PROJET DE DÉCRET INTERDISANT AUX DÉPUTÉS D'APPARTENIR À UNE SOCIÉTÉ*, p. 201-204

p. 204 (2), *La Rocambole des Journaux*, n° 18. p. 282, 22 et 24 février 1792

<...> J'ai été espionner le comité, et on y est convenu de proposer à l'assemblée nationale d'empêcher les députés d'être JACOBINS ; mais je le serai morbleu jusqu'à la mort ; je le jure par les moustaches de notre sœur *Théroigne*. [...] Le révérendissime *Robespierre* s'extasie et s'écrie : ah ! le grand homme que *Merlin* ? Pourquoi tous les députés, tous les JACOBINS, ne sont-ils pas des *Merlins* ?

Séance du 26 février 1792, 1<sup>re</sup> intervention

*SUR L'EMPLOI DU MOT « JACOBIN »*, p. 206-207

p. 206-207, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 150

Une seconde observation moins importante, mais que je crois aussi mériter quelque attention, c'est que je désirerais que dans cette adresse, au nom simple de JACOBINS, on substituât celui d'amis de la constitution qui est notre véritable dénomination, et cela par deux raisons ;

p. 207 (4)

je désire donc malgré l'inconvénient de la longueur que nous ne changions jamais dans nos actes publics de correspondance notre nom de *société des amis de la constitution, séante aux JACOBINS*. | [...] Je demande la parole pour poser de nouveau la question. On l'a discutée, comme s'il était question de changer notre titre, en supprimant le nom de JACOBINS, et je n'ai demandé autre chose sinon que pour ne pas changer notre dénomination primitive de société d'amis de la constitution séante aux JACOBINS, on n'y substitua pas le nom seul de JACOBINS.

p. 207 (2) \*\*, *Annales monarchiques, philosophiques, politiques*, t. IV, n° 363

Il étoit naturel que *Robespierre* parlât dans cette circonstance : il a donc paru à la tribune pour annoncer que la société des *JACOBINS* de Figeac leur donnoit un bel exemple d'*union* : [...] \* Ignore-t-on, s'est aussitôt écrié un membre, que les *JACOBINS* sont les *grenadiers* de la constitution, et que les braves patriotes qui ont soutenu la révolution de Hollande, s'honorent encore de porter le nom de *gueux*.

Séance du 2 mars 1792

*SUR UNE CIRCULAIRE À PROPOS DE LA DÉCLARATION DE L'EMPEREUR LÉOPOLD*, p. 210-212

p. 211, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 153, p. 2

tout ce qui existe en France d'ennemis de l'égalité, d'ennemis de la révolution, d'ennemis du peuple, voilà tous ceux qui déclarent la guerre aux *JACOBINS*, aux sociétés des amis de la constitution ; et quand vous avez cette guerre à soutenir, il n'est point de la modestie ou de la politique, de vous attribuer une dénonciation particulière.

Séance du 5 mars 1792

*SUR LES TROUBLES DU MIDI*, p. 214-216

p. 216 \*, *Lettre de Barbaroux à la Municipalité de Marseille*, 7 mars 1792

Nous vous ferons passer le logotachygraphe des *JACOBINS* et là vous lirez tout ce qui a été dit sur les Marseillais.

Séance du 19 mars 1792, 2<sup>e</sup> intervention

*SUR LE PORT DU BONNET ROUGE*, p. 224-227

p. 226 \*, *Le Patriote Français*, n° 954, p. 324

Ce que n'ont pu ni les plaisanteries fades des bouffons aristocrates, ni les graves déraisonnements des philosophes ministériels, une simple lettre de M. Pétion aux *JACOBINS*, et quelques observations de M. Robespierre l'ont opéré.

p. 226 (2)\*, *Chronique nationale et étrangère*, n° 172, p. 11

Les bonnets rouges sont enterrés. Lundi soir, le club des *JACOBINS* tenoit séance. M. du Mourier, ministre des affaires étrangères, avoit parlé à la tribune, et s'étoit vu contraint de s'affubler d'un bonnet qu'on lui avoit jetté. Il avoit juré fidélité et ouverture aux *JACOBINS* ;

Séance du 26 mars 1792

*SUR LES CIRCONSTANCES ACTIVES*, p. 229-241

p. 232, *Journal débats et corresp., Sté Amis de la Constitution*, n° 167, p. 1

Telle étoit cependant la trame que la cour avoit ourdie contre le salut public lorsque Léopold mourut ; et presque au même instant, un ministre fut frappé d'un décret d'accusation, les autres disparurent successivement, les ministres nouveaux paraissent aimer la constitution. On répète que les ministres sont *JACOBINS* ; ce n'est pas ce qui nous en impose : mais le nouveau ministère s'annonce dans des circonstances qui, dans des tems moins suspects, pourraient être regardées comme d'heureux présages.

p. 236

Je ne veux en parler ni en bien, ni en mal : j'ai dit que les ministres étoient *JACOBINS*, et que cela ne nous en imposait aucunement. J'ai dit que le ministère s'annonçoit avec des circonstances heureuses ; voilà ce que j'ai dit.

p. 237 \*, *Chronique nationale et étrangère*, n° 180, p. 12

Il s'est élevé lundi soir, à la séance des JACOBINS, une grande contestation entre M. Guadet et M. Robespierre.

p. 238 (2)\*, *Journal général de France*, p. 359

La guerre devient inévitable. Quelles que soient les vues des JACOBINS, ils la désirent avec ardeur. [...] Il [M. Gobel] tenta inutilement de ramener le calme, et comme les destins de la France sont dans les mains des JACOBINS, il jugea que la patrie étoit en danger.

p. 238 \*, *Journal Général*, n° 90, p. 363

*Grand combat dans la Séance des JACOBINS, du 26 mars, le Vice-Président, Gobel, Evêque constitutionnel de Paris, présidoit.*

p. 239 \*, *Gazette universelle*, n° 90, p. 358

M. Robespierre, dans la séance des JACOBINS de lundi dernier, a proposé une *adresse* à ce sujet.

Séance du 6 avril 1792

*SUR LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX*, p. 250-256

p. 255 \*, *Journal du peuple*, n° 71, p. 298

Qu'est-ce que la popularité ? L'article suivant extrait d'un discours prononcé aux JACOBINS par M. Robespierre, contre lequel vraisemblablement on en prononcera bientôt un semblable dans le même lieu, va répondre à cette question <...>

p. 256 \*, *Le Réviseur universel et impartial*, n° 44

Tandis qu'une partie de la garde nationale est décidée à s'emparer du champ de mars, pour empêcher l'outrage sanglant qu'on prépare à l'obéissance qu'elle a montrée à la loi, M. Robespierre, à la tribune des JACOBINS, dit que ce n'est point cette garde nationale qui voit avec déplaisir le triomphe des galériens de Château-vieux, mais bien ses officiers, mais bien M. de la Fayette.

Séance du 9 avril 1792, 2° intervention

*SUR LES SOLDATS PATRIOTES PERSÉCUTÉS*, p. 259-262

p. 262 \*, *Le Thermomètre du jour*, n° 102, p. 85

enfin, l'apostrophe menaçante faite par un aide-de-camp de M. la Fayette à M. Robespierre, apostrophe que M. Robespierre a dénoncée, lui-même aux JACOBINS, sans désigner les personnes :

SAC

Séance du 11 avril 1792, 2° intervention

*CONTRE LAFAYETTE*, p. 263-272

p. 270 \*, *Gazette universelle*, n° 104, p. 415

Déjà l'accusateur public a dénoncé son ancien collègue absent, non aux tribunaux civils, mais à la tribune des JACOBINS.

p. 271 \*, *Journal général*, n° 106, p. 431

Les JACOBINS ont sans doute, dans ce moment, quelque intérêt particulier à le perdre.

p. 271-272 \*

et c'étoient dans leurs Brochures contre M. de la Fayette les mêmes injures, les mêmes inculpations, les mêmes propos dont M. Robespierre a fait retentir, l'autre jour, la Tribune des JACOBINS.

SAC

Séance du 17 avril 1792, 2° intervention

*SUR LES SOLDATS DE CHATEAUVIEUX*, p. 281-285

p. 284, *La Rocambole des journaux*, t. IV, n° 7, p. 116

*le 15 Avril 1792, l'an quatrième de la liberté, la pauvreté et le Peuple, les JACOBINS et les Sans-culottes, les Gardes Françaises et les Galériens de Château-Vieux, triomphèrent.*

p. 284 \*, *Annales monarchiques*, t. V, n° 415, p. 1

Il n'est pas difficile de concevoir que les motifs qui ont animé dans cette circonstance le neveu de l'assassin de Louis XV, sont tous imaginés pour cacher au peuple des provinces la défection des JACOBINS.

3<sup>e</sup> intervention : *SUR LA CONDUITE POLITIQUE DE RŒDERER ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS*, p. 285-287

p. 286 (2) \*, *Bulletin de minuit*, n° 6, p. 28

Dans la dernière Séance des JACOBINS, M. Robespierre a traité M. Rœderer de *scélérat*. [...] et l'on dit que plus de trois cents JACOBINS ont renvoyé leurs diplômes ou billets d'admission à la Société.

p. 287 \*, *Feuille du jour*, n° 121, p. 883

M. Robespierre a dénoncé M. Rœderer aux JACOBINS.

Séance du 20 avril 1792, 3<sup>ème</sup> intervention

*SUR LA GUERRE ET CONTRE LAFAYETTE*, p. 291-294

p. 294 \*\*, *Annales monarchiques*, t. V, n° 448, p. 2

Robespierre a secondé Merlin, sans pourtant outrager le roi. Selon lui, le Brabant, le pays de Liège et les Pays-Bas, vont devenir la conquête du peuple français. Mais pour cela, *Robespierre* veut que les JACOBINS se hâtent de prononcer la destitution du général la Fayette.

Séance du 23 avril 1792, 1<sup>re</sup> intervention

*CONTRE LA FAYETTE ET LES INTRIGANTS*, p. 294-297

p. 297 (2) \*, *Courrier extraordinaire ou le prevnier arrivé*, 25 avril 1792, p. 7

Les JACOBINS sont sur le point de se diviser. Le parti de Robespierre, et celui de Brissot, Condorcet, etc., se sont livrés un combat à mort. Ces derniers sont accusés d'être des intrigans, de s'être servis de la société des JACOBINS, pour faire nommer des ministres à leur choix et donner des places à leurs créatures.

Séance du 25 avril 1792

*CONTRE BRISSOT ET GAUDET*, p. 297-302

p. 301 \*, *Courrier du Midi*, n° 96, p. 386

Les membres du club des JACOBINS ont écouté dans la séance du 25, les justifications de MM. Guadet, Brissot et Fauchet, sur les différentes inculpations dont les ont chargé l'abbé Chabot, Collot d'Herbois et Max. Robespierre.

p. 301 \*, *Journal de la guerre*, n° 4, p. 6

La discorde agite ses flambeaux dans la société des JACOBINS : les esprits se heurtent, les factions se croisent et s'entre détruisent ;

p. 302 (2) \*, *Bulletin de minuit*, n° 12, p. 50

Nous avons parlé toute la journée des JACOBINS. MM. Robespierre, Chabot, Collot d'Herbois ont dénoncé, dans la dernière séance, MM Brissot, Condorcet, Fauchet, Guadet, Vergniaud, Narbonne, et Madame de Staël, comme ayant formé le dessein de créer un Protectorat en France avec une République. [...] (C'est ce soir qu'il y aura sur cela une discussion ultérieure aux JACOBINS).

Séance du 27 avril 1792, 2<sup>e</sup> intervention

*RÉPONSE AUX DISCOURS DE BRISSOT ET DE GAUDET*, p. 304-321

p. 318 \*, *Chronique de Paris*, t. VI, n° 121, p. 479

A la dernière séance des JACOBINS, l'assemblée a été très nombreuse ;

p. 321 \*, *Feuille du Jour*, n° 131, p. 960

Robespierre a fait dans la dernière séance des JACOBINS, un discours à la *Mazaniel*. Il a platement insulté trois ou quatre hommes qui daignent le haïr, et s'est plaint de tous ceux qui le méprisent : ceux-ci sont incalculables.

p. 321 \*, *Thermomètre du jour*, n° 120, p. 229

M. Robespierre avoit promis, pour la séance de la société des JACOBINS du vendredi dernier, des *preuves* de la coalition et de la conjuration de ses adversaires.

Séance du 30 avril 1792, 1<sup>re</sup> intervention

*CONTRE TOUTE ENTRAVERE À LA LIBERTÉ DE PAROLE*, p. 322-327

p. 327 (2) \*, *Journal général de France*, n° 125, p. 500 ; *Chronique de Paris*, n° 124. p. 490

Les plus chauds JACOBINS sont les plus outragés <...> Où sommes-nous donc ? c'est la cour du roi Pétaut, s'écrie une voix ; on se heurte, on se pousse, on se culbute, on sort en désordre, on rentre de même, et le génie dénonciateur anime de nouveau les bons JACOBINS.

Séance du 1<sup>er</sup> mai 1792, 2<sup>e</sup> intervention

*POUR UNE LÉGION DE SOLDATS PATRIOTES*, p. 330-333

p. 332 \*, *Gazette universelle*, n° 128, p. 512

Le couvent des JACOBINS vient d'être vendu 4 millions 715 liv. : ainsi la société sera obligée de chercher un autre local.

p. 332 \*, *Le Gardien de la Constitution*, n° 70, p. 497

Le couvent des JACOBINS de la rue Saint-Honoré vient d'être vendu quatre millions 715 livres.

Séance du 6 mai 1792, 1<sup>re</sup> intervention

*CONTRE L'ABBÉ DANJOU ET SA PROPOSITION D'UN CHANGEMENT DE DYNASTIE*, p. 335-337

p. 336 \*, *Feuille du Jour*, n° 139, p. 1023

Enfin les JACOBINS se sont colletés dans leur tripot <...> Robespierre roulant un œil de chat-tigre et tâchant d'égratigner.

Séance extraordinaire du 10 mai 1792 1<sup>re</sup> intervention

*SUR UNE LETTRE DE LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE DE DOUAI*, p. 340-343

p. 343 \*\*, *Journal Général de France*, p. 539

Beau discours de Robespierre, dans lequel il prouve que ceux qui ont signé la lettre trembloient, qu'au surplus on n'y voit que trois noms, que ces trois noms sont Flamands, que Lafayette est un ci, un la, un <...> enfin un traître aux JACOBINS, etc.

Séance du 8 juin 1792

*SUR LA FORMATION D'UN CAMP SOUS PARIS (suite)*, p. 367-369

p. 368 \*, *Le Patriote François*, n° 1035, p. 646, et n° 1036, p. 650

M. Robespierre a entièrement levé le masque. Digne émule des meneurs autrichiens du côté droit de l'assemblée nationale, il a déclamé à la tribune des JACOBINS, avec sa virulence ordinaire, contre le décret qui ordonne la levée des vingt mille hommes qui doivent se rendre à Paris pour le 14 juillet.

p. 369 \*

Cependant la grande majorité des JACOBINS, qu'on ne parviendra jamais à transformer en faction, a repoussé avec dédain les sophismes et les déclamations de *l'incorruptible*, et il a été vivement combattu par plusieurs orateurs.

Séance du 13 juin 1792

*SUR LE RENVOI DES MINISTRES*, p. 369-376

p. 376 \*, *Le Patriote Français*, n° 1042, p. 474

Les JACOBINS s'occupent sérieusement des moyens de sauver l'état dans la crise actuelle ;

Séance du 11 juillet 1792

*SUR LES DANGERS DE LA PATRIE* (suite), p. 390-395

p. 395 \*, *Journal général de France*, n° 196, p. 787

(C'est cette adresse aux fédérés qui a couvert avant-hier les murs du Palais-Royal, et qui a indigné même certains JACOBINS modérés.)

p. 395 \*, *Bulletin de Minuit*, n° 90, p. 343

Cependant M. Robespierre disoit hier aux JACOBINS qu'il espéroit que les Fédérés ne s'en retourneroient pas sans avoir expié les horreurs commises par M. de Lafayette, l'année dernière au Champ-de-Mars.

p. 395 \*, *Gazette universelle*, n° 196, p. 782

M. Robespierre vient d'inviter dans une *adresse*, approuvée par les JACOBINS, *les fédérés à venger le sang répandu l'année dernière sur l'autel de la patrie*.

Séance du 13 juillet 1792, 2<sup>e</sup> intervention

*CONTRE LAFAYETTE*, p. 398-399

p. 398, *Journal débats et corresp. Sté Amis de la Constitution*, n° 232, p. 1

Le fait principal c'est qu'il paraît que la Fayette médite un crime et qu'il a dirigé autant qu'il lui était possible tous les esprits pour le faire retomber sur les JACOBINS.

p. 398-399

Qu'a désiré la Fayette dans la journée du 20 juin dernier ? Il voulait un prétexte pour calomnier tous les patriotes sous la dénomination vague de JACOBINS.

Séance du 29 juillet 1792

*SUR LA DÉCHÉANCE DU ROI ET LE RENOUVELLEMENT DE LA LÉGISLATURE*, p. 408-421

p. 421 \*, *Journal général de France*, p. 859

M. Robespierre a été plus loin, dans un discours prononcé avant hier aux JACOBINS, et dont l'impression a été ordonnée, il a proposé d'envelopper dans la proscription la législature actuelle.

Assemblée de la section de la place Vendôme

Séance du 27 août 1792

*SUR LE MODE D'ÉLECTION A LA CONVENTION NATIONALE*, p. 443-444

p. 444, *Section des citoyens armés de la place Vendôme*

3<sup>o</sup> Que pour rendre cette dernière précaution efficace, ils se rassembleront dans la salle des JACOBINS, comme dans le lieu le plus propre à recevoir le public.

Conseil général de la Commune de Paris

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 1792, 2<sup>e</sup> intervention

*SUR LA DÉMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL*, p. 448-457

p. 454 (en note), *Adresse des représentans de la commune de Paris a leurs concitoyens*

Le sieur Louvet. La société des amis de la constitution dite des JACOBINS, peut rendre témoignage de lui.

Assemblée électorale du département de Paris

Séance du 3 septembre 1792

*SUR LE LOCAL POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE*, p. 459

p. 459 \*\*, *Charavay*. Assemblée électorale de Paris (III, 99)

M. Robespierre rend compte de l'accueil fraternel qu'ont fait les JACOBINS à la demande qui leur avait été faite de prêter leur local pour la tenue des séances du corps électoral.

TOME IX

SALE

Séance du 28 octobre 1792

*SUR L'INFLUENCE DE LA CALOMNIE*, p. 43-62

p. 47, *Discours sur l'influence de la calomnie sur la Révolution*

C'est la calomnie qui fonda ces clubs antipopulaires, destinés à assurer l'empire de la faction, en dégradant l'opinion publique ; c'est elle qui poursuivit avec un si long et si ridicule acharnement, les JACOBINS et les sociétés populaires pour anéantir, avec eux, le patriotisme et le peuple.

p. 49

Cependant comme la vérité a aussi sa puissance et ses soldats, la petite phalange des JACOBINS et des défenseurs de la liberté le [Lafayette] harceloit dans sa marche avec assez de succès. Il ne pût jamais l'entamer, aussi long-tems qu'il demeura séparé d'une autre faction, qui combattoit quelquefois avec les patriotes pour arriver à la domination par une autre route.

p. 62, *Feuille de Paris*, n° 72, p. 2 ; *Journal du soir* (Sablier), 30 oct. 1792, p. 3

Mais la vérité a aussi ses défenseurs et la petite phalange des JACOBINS le harcelait avec le plus grand succès, lorsqu'au moment de la fuite du roi, on le vit renforcé des Barnave, des Lameth.

Séance du 5 novembre 1792

*RÉPONSE À L'ACCUSATION DE LOUVET*, p. 77-104

p. 83 (2), *Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de J.-B. Louvet*

M. Louvet a fait découler les autres preuves dont il appuie son système, de deux autres sources principales, de ma conduite dans la société des JACOBINS, et de ma conduite au conseil général de la commune. | Aux JACOBINS, j'exerçois, si on l'en croit, un despotisme d'opinion, qui ne pouvoit être regardé que comme l'avant-coureur de la dictature.

p. 84 (3)

L'expérience a prouvé, en dépit de Louis XVI et de ses alliés, que l'opinion des JACOBINS et des sociétés populaires étoit celle de la nation française ; aucun citoyen ne l'a créée, et je n'ai fait que la partager. | [...] Mais, si depuis le mois de janvier, les JACOBINS n'ont pas perdu la confiance et l'estime de la nation, et n'ont pas cessé de servir la liberté ; si c'est depuis cette époque qu'ils ont déployé un plus grand courage contre la cour et Lafayette ; si c'est depuis cette époque que l'Autriche et la Prusse leur ont déclaré la guerre ; si c'est depuis cette époque qu'ils ont recueilli dans leur sein les fédérés, rassemblés pour conspirer contre la tyrannie, et préparé avec eux la sainte insurrection du mois d'août 1792, que faut-il conclure de ce que vous venez de dire ? [...] Et s'il étoit vrai que j'eusse en effet obtenu aux JACOBINS cette influence que vous me supposez gratuitement, et que je suis loin d'avouer, que pourriez-vous en induire contre moi ?

p. 85 (2)

la majorité des JACOBINS rejetoit vos opinions ; elle avoit tort sans doute. Le public ne vous étoit pas plus favorable. [...] Cette question est trop importante, pour être traitée incidemment ; j'attendrai le moment où votre zèle vous portera à demander la proscription des JACOBINS à la Convention nationale ; nous verrons alors si vous serez plus persuasifs, ou plus heureux que Léopold et Lafayette.

SALE

Séance du 5 décembre 1792, 1<sup>re</sup> intervention

*SUR LES BUSTES DE MIRABEAU ET D'HETVÉTIUS*, p. 142-146

p. 144 \*, *Patriote français*, n° 1213, p. 647

Ce soir les JACOBINS ont brisé, dans leur salle, le buste de Mirabeau.

SALE

Séance du 12 décembre 1793, 1<sup>re</sup> intervention

*SUR LES DANGERS QUI MENACENT LA LIBERTÉ*, p. 154-159

p. 155, *Feuille de Paris*, n° 114, p. 1

Voilà le vrai tableau de votre situation et ce n'est qu'en ouvrant les yeux sur les moyens d'y remédier que vous pourrez faire le bien. Le premier but de cette faction, est d'anéantir les JACOBINS et les sociétés affiliées, pour établir la plus affreuse aristocratie.

p. 157, *Jal des débats... et correspond. Sté des Jacobins*, n° 319, p. 2

Pour moi, je vous annonce que le but de cette faction est d'anéantir la société des JACOBINS et les sociétés affiliées, d'accabler tout homme qui n'est point dévoué à cette faction, et de plonger le poignard dans le sein de ceux qui auront le courage de leur résister.

Séance du 19 décembre 1792

*SUR UN COMLOT CONTRE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE*, p. 172-178

p. 176 \*, *Le Courrier des départemens*, t. III, n° 121, p. 330

*C'est la parodie de la scène aux JACOBINS*, s'écrie-t-on d'un côté.

Séance du 28 décembre 1792

*SUR L'APPEL AU PEUPLE DANS LE JUGEMENT DE LOUIS XVI*, p. 183-203

p. 195, *Second discours <...> sur le jugement de Louis Capet*

Personne ne peut douter sans doute qu'ils ne soient diffamés, avec plus de soin et à plus grands frais, qu'au mois de juillet 1791 ; et certes, les JACOBINS n'étoient pas plus décriés, à cette époque, dans l'Assemblée constituante, qu'ils ne le sont aujourd'hui parmi vous.

Séance du 6 janvier 1793

*CONTRE ROLAND ET SUR LA PERMANENCE DES SECTIONS*, p. 212-224

p. 216 \*, *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, n° 9, p. 37

*Il s'élève des murmures. — Une voix.* Nous ne sommes pas ici aux JACOBINS.

SALE

Séance du 23 janvier 1793

*ELOGE FUNÈBRE DE MICHEL LEPELETIER*, p. 255-259

p. 258, *Jal des débats et correspond... Sté des jacobins (corresp.)*, n° 159, p. 1

nous l'avons vu fréquenter plus assidûment cette Société depuis que le nom seul des JACOBINS fut proscrit par les intrigants du jour, comme il l'étoit naguère, par Léopold, par Brunswick et par La Fayette.

SALE

Séance du 4 février 1793

*SUR LE DÉCRET CONTRE LES AUTEURS DES MASSACRES DE SEPTEMBRE*, p. 263-264

p. 264 \*\*, *Annales de la République française*, n° 38, p. 281 ; *Le Courrier des départemens*, t. V, n° 5, p. 70

Il invite tous les membres de la Convention qui sont JACOBINS, à se réunir le jour où ce rapport seroit demandé.

SALE

Séance du 15 février 1793

*SUR UN PLAN DE CONSTITUTION PROPOSÉ A LA SOCIÉTÉ*, p. 267-269

p. 269 \*\*, *Le Courrier des départemens*, t. V, n° 18, p. 276

Robespierre conclut que ce sera par ce calme et cette surveillance que les JACOBINS assureront le bonheur du peuple.

SALE

Séance du 25 février 1793

*SUR LES TROUBLES DES SUBSISTANCES*, p. 274-276

p. 275, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 363, p. 2

Nous en avons entendu déclamer, non pas contre la portion intrigante et contre-révolutionnaire de la Convention, qui siège où siégeaient les aristocrates de l'Assemblée constituante, mais contre la Montagne, mais contre la députation de Paris et contre les JACOBINS, qu'ils représentaient comme accapareurs.

SALE

Séance du 1<sup>er</sup> mars 1793, 2<sup>e</sup> intervention

*SUR LES TROUBLES DE PARIS ET LA CONDUITE DES JACOBINS*, p. 286-289

p. 286-287, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, 3 mars, p. 3

Grâces à notre zèle, à notre surveillance, nos calomniateurs échouèrent, et tout rentra dans l'ordre : les derniers événements sont liés à des desseins sinistres, puisqu'on désigna les JACOBINS de Paris comme les instigateurs de ces troubles.

p. 287 (2)

Le nommé Descombier a été arrêté près de la salle de la société des JACOBINS, où il avait osé s'introduire. | [...] Qu'ils sont vils ces petits imposteurs qui veulent calomnier le peuple parce qu'ils le craignent ! Mais, frères et amis, quand on vous dira que les JACOBINS sont les auteurs des derniers événements, répondez qu'ils ne peuvent être attribués qu'à ceux qui ont voulu opprimer les défenseurs de la liberté, qu'à ceux qui ont accordé une sauvegarde aux émigrés ;

p. 288 (2)

Pour remplir ce but, unissons-nous pour prémunir les esprits faibles contre les écrits empoisonnés des artisans du despotisme ; jamais les JACOBINS ne seront nuisibles à la cause de la liberté, qu'ils ont jurée de défendre jusqu'au dernier soupir. Si vous en doutez, venez voir les JACOBINS, venez vous instruire au milieu d'eux ; et les malveillans trembleront comme ils ont tremblé devant les fédérés qu'ils avaient eux-mêmes appelés.

p. 288 (3) \*\*, *Le Courrier des départemens*, t. VI, n° 4, p. 54

Robespierre, chargé de prouver aux départemens que les JACOBINS sont *innocens* du désordre qui a eu lieu à Paris ces jours derniers, a présenté un projet d'adresse qui a été très-applaudi. [...] Il assure que les JACOBINS ne seront *jamais nuisibles à la liberté*. | [...] Après cette sortie vigoureuse contre les auteurs du pillage, Robespierre a soutenu avec une hardiesse qui a frappé les JACOBINS eux-mêmes, que le peuple de Paris n'avoit entré pour rien dans toutes ces *manœuvres rolandistes*.

p. 288 \*\*, *Journal français*, n° 107, p. 2

Robespierre donne lecture d'une adresse qu'il a rédigée avec Saint André, pour engager les départemens à ne pas rappeler les députés qui ne sont pas dans le sens des JACOBINS.

SALE

Séance du 6 mars 1793

*CONTRE LES INTRIGANTS*, p. 295-301

p. 300-301 \*, *Le Patriote français*, n° 1306, p. 283

Ce côté faible des désorganiseurs a été senti par Robespierre, et dans la séance des JACOBINS du jeudi, il a proposé de s'occuper des moyens d'empêcher les journalistes patriotes de décrire l'anarchie dans les départemens.

SALE

Séance du 13 mars 1793

*CONTRE LES INTRIGANTS*, p. 320-327

p. 322 (2), *Jal des débats et correspond <...> Sté des Jacobins*, n° 373, p. 2 et 4

Lors de l'émeute causée par la cherté du sucre, j'ai élevé la voix pour en arrêter les progrès ; c'est moi qui ai rédigé, à cet effet, l'adresse aux Parisiens, et les JACOBINS ont réussi à calmer cette effervescence en dépit des intriguans qui l'avaient suscitée. D'après ces réflexions, je vais m'expliquer en toute liberté sur les circonstances où nous sommes. | [...] Le lendemain du jour où la Convention avait fait éclater les témoignages de son amour pour la liberté, nous avons vu jouer dans cette Société une comédie dont le but infâme était de réveiller les

préventions qui existent contre les JACOBINS ; des orateurs, soudoyés, sans doute, par nos ennemis, ont tenu des discours indiscrets.

p. 325-326

Il faudrait que ce tribunal révolutionnaire commençât ses opérations, non pas par les JACOBINS, non pas par les députés de la Montagne, mais par les émigrés, mais par les généraux qui ont trahi la patrie.

p. 326

Il me semble qu'après que le tribunal nouveau aura suivi cette marche, il y aura peu de choses à faire, car alors la liberté sera affermie, ainsi, il faut que les membres de la Convention qui dénoncent avec tant d'éloquence les JACOBINS, dirigent leur zèle contre les émigrés auxquels ils pardonnent, qu'ils poursuivent tous les banquiers de Londres et de Paris.

p. 327 \*\*, *Le Courrier des départemens*, t. VI, n° 24, p. 232

L'orateur termine son discours par inviter les JACOBINS à montrer une sagesse profonde.

SALE

Séance du 22 mars 1793

*SUR UNE ADRESSE CONTRE LES « APPELANTS »*, p. 328-330

p. 328, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 380, p. 2

C'est sur cette cité, le siège de la Convention, que repose le succès des efforts des patriotes ; ce n'est pas une question, si l'énergie des JACOBINS répond à celle des Marseillais.

SALE

Séance du 3 avril 1793, 2<sup>e</sup> intervention

*SUR LES MESURES À PRENDRE*, p. 357-360

p. 358, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 388, p. 3

Tandis que nous délibérons, nos ennemis correspondent sans cesse ; il faut voir si la Convention n'a pas un bandeau sur les yeux, et si les mesures proposées pour arrêter Dumouriez, ne sont pas un piège de la cabale qui veut endormir le peuple sur le bord de l'abyme. C'est contre les patriotes, contre les députés énergiques, contre les JACOBINS, contre le peuple de Paris.

p. 359, *Premier journal... ou le Point du jour*, t. II, n° 5, p. 22

Je suis fondé à croire que je suis un de ceux contre lesquels marche Dumouriez ; c'est contre les patriotes, c'est contre les députés énergiques, c'est contre les JACOBINS, c'est contre le peuple de Paris enfin que Dumouriez dirige son armée, de concert avec les royalistes, les feuillans et les modérés.

Séance du 10 avril 1793

*CONTRE BRISSOT ET LES GIRONDINS*, p. 376-413

p. 377, *Lettre de Robespierre à ses commettans*, n° 10, p. 475 et s.

Tous se sont servis des sociétés populaires contre la cour, et dès le moment où ils eurent fait leur pacte avec elle, ou qu'ils l'eurent remplacée, ils ont travaillé à les détruire. Tous ont successivement combattu pour ou contre les JACOBINS, selon les temps et les circonstances.

p. 382

Mais, ô force toute puissante de la vérité et de la vertu ! Ces généreux citoyens ont abjuré leurs erreurs ; ils ont reconnu, avec une sainte indignation, les trames perfides de ceux qui les ayoient trompés ; ils les ont voués au mépris public, ils ont serré dans leurs bras les parisiens calomniés ; réunis tous aux JACOBINS, ils ont juré, avec le peuple, une haine éternelle aux tyrans, et un dévouement sans bornes à la liberté.

p. 383

Je leur disois, alors, aux JACOBINS, où ils venoient prêcher leur funeste croisade, où Dumouriez lui-même coëffé du bonnet rouge, venoit étaler tout le charlatanisme dont il est doué : Avant de déclarer la guerre aux étrangers, détruisez les ennemis du dedans ;

p. 383-384

En dépit de toutes leurs intrigues, les JACOBINS résistèrent constamment à la proposition qu'ils leur firent de prononcer leur opinion en faveur de la guerre ;

p. 384

mais tel étoit le prix qu'ils attachoient à consacrer les projets de la cour par la sanction des sociétés populaires, que le comité de correspondance de cette société, composé de leurs émissaires, osa envoyer, à son insu, une lettre circulaire à toutes les sociétés affiliées, pour leur annoncer que le vœu des JACOBINS étoit pour la guerre ;

p. 395

Nous les avons vus cherchant à écarter les accusations qu'ils redoutoient, en se hâtant de répéter leurs déclamations ordinaires contre les députés patriotes, contre les JACOBINS, etc., etc.

p. 410, *Journal universel* t. XXV, p. 4498-4504, 4509-12, 4519-20, 4524- 28, 4535-36

Tous ont successivement combattu pour ou contre les JACOBINS selon les temps et les circonstances.

SALE

Séance du 12 avril 1793

*SUR LE DÉCRET D'ACCUSATION CONTRE MARAT*, p. 419-421

p. 421, *Journal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 393, p. 3 ; *Le Batave*, n° 62, p. 247

Je demande que tous les membres de la Société, que tous les citoyens des tribunes, qui nous entendent, se répandent dans les sections pour éclairer le peuple sur les manœuvres des traîtres, et que la société des JACOBINS confonde la calomnie en arrêtant une adresse dans laquelle elle prêchera le calme en dévoilant toute la scélératesse de nos ennemis.

Séance du 13 avril 1793, 3<sup>e</sup> intervention

*CONTRE BEURNONVILLE ET SES AGENTS*, p. 424-426

p. 425 \*, *Mercur universel*, t. XXVI, p. 222

J'observe que ce sont les JACOBINS et Robespierre qui les premiers le portèrent au ministère.

Séance du 13 avril 1793 (soir), 8<sup>e</sup> intervention

*SUR L'APPEL NOMINAL CONTRE MARAT*, p. 431-433

p. 432 (2), *Brochure imprimée par ordre de la Convention*

Comme l'adresse des JACOBINS qui a été le prétexte de cette affaire scandaleuse, malgré l'énergie des expressions provoquées par le danger extrême de la patrie, et par les trahisons éclatantes des agents militaires et civils de la République, ne contient que des faits notoires et des principes avoués par les amis de la République ; comme la destinée des JACOBINS fut toujours d'être calomniée par les tyrans, et qu'il est peu de différence entre Lafayette, Louis XVI et Léopold qui leur déclaraient la guerre il y a quelques mois, et Dumouriez, Brunswick, Cobourg, Pitt et leurs complices que j'ai dénoncés moi-même il y a quelques jours et qui ne veulent pas aujourd'hui que je puisse même discuter l'acte d'accusation intenté contre un de nos collègues.

SALE

Séance du 17 avril 1793, 2<sup>e</sup> intervention

*SUR LES MESURES À PRENDRE*, p. 443-446

p. 445, *Jal des débats et correspond ... Sté des Jacobins*, n° 396, p. 2 ; *Premier journal <...> ou le Point du jour*, t. III, n° 19, p. 77

J'ignore de quelles dépêches étoit porteur ce courrier. Le projet de nos ennemis est de dénoncer encore une fois les JACOBINS, de remplir la République de calomnies, d'horreurs et d'intrigues, pour opérer un mouvement favorable aux armées étrangères.

Séance du 18 avril 1793

*SUR LES MANŒVRES DES GIRONDINS*, p. 449-451

p. 450, *Jal des débats et correspond... Sté des jacobins*, n° 397, p. 2 et 3

La lecture de ces pièces donnait à la Convention l'air d'une séance des JACOBINS.

Séance du 8 mai 1793, 2<sup>e</sup> intervention

*SUR LES TROUBLES SECTIONNAIRES OCCASIONNÉS PAR LE RECRUTEMENT CONTRE LA VENDÉE*, p. 483-486

p. 484 \*, *Gazette nationale, or le Moniteur universel*, n° 131, p. 576

Il est vrai qu'ils ont ajouté d'autres cris qui peuvent plaire à bien des gens, ils ont crié : *A bas les patriotes. A bas la Montagne. A bas les JACOBINS.*

p. 486, *Mercure universel*, t. XXVII, p. 141

Est-il quelqu'un qui ignore que ces lâches esclaves portoient quelques-uns des cocardes blanches, et crioient, à bas la montagne, à bas les JACOBINS : la municipalité, dans ces momens de crise, a agi avec courage ;

SALE

Séance du 8 mai 1793

*POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC*, p. 487-494

p. 492, *Jal. des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 409, p. 24

On cherche à nous effrayer de toutes les manières ; on veut nous faire croire que les départemens méridionaux sont les ennemis des JACOBINS.

p. 493 \*\*, *Courrier des départemens*, t. VIII, n° 11, p. 169-171

Robespierre, que ses collègues invitoient à se rendre à la séance de la Convention, s'écrie que l'on veut lui tendre *un piège dangereux*. Il assure que les séances du soir n'ont été imaginées que pour empêcher les patriotes d'aller aux JACOBINS, qui sont le boulevard de la liberté.

p. 493

Je connois plus d'un marquis *déguisé en républicain montagnard*, qui vient aux JACOBINS avec un habit de théâtre, c'est-à-dire, avec une houpelande malpropre et une perruque ronde.

SALE

Séance du 24 mai 1793

*SUR KELLERMANN ET CONTRE LA FORMATION D'UNE GARDE POUR LA CONVENTION*, p. 519-524

p. 522, *Jal des débats et correspond... Sté des Jacobins*, n° 420, p. 3 ; *Premier journal <...> ou le Point du jour*, t. III, n° 57, p. 231

Cette faction parle d'assassinats, et il est prouvé qu'elle a tenté d'assassiner la Montagne ; il est prouvé qu'elle a fait des tentatives pour faire tomber les aristocrates de Paris sur la Société des JACOBINS ; enfin, il est prouvé qu'elle conspire contre la liberté et l'égalité, et elle parle de conspiration !

p. 523, *Courtier des départemens*, t. VIII, n° 27, p. 440

Songez, dit-il, ô JACOBINS ! que la faction de Dumouriez existe encore.

SALE

Séance du 26 mai 1793

*POUR UNE INSURRECTION POPULAIRE CONTRE LES DÉPUTÉS CORROMPUS*, p. 524-527

p. 525, *Jal des débats et correspond <...> Sté des Jacobins*, n° 422, p. 1

Quel est le moyen de déconcerter leurs complots ? Ce n'est pas de se livrer à de vaines terreurs, et j'ai vu avec peine que vous vous êtes alarmés à la nouvelle de la prise de Condé, car il est très possible qu'une mauvaise nouvelle nous soit celée, et alors les JACOBINS doivent conserver l'attitude la plus calme, la plus imposante.

SALE

Séance du 12 juin 1793

*POUR L'ÉPURATION DES ÉTATS-MAJORS ET POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC*, p. 551-554

p. 552, *Jal des débats et corresp... Sté des Jacobins* (corresp), n° 207, p. 1 ; *Annales de la République française*, n° 165, p. 781

Un nouveau Dumouriez cherche à ameuter notre armée contre la Convention et les JACOBINS.

SALE

Séance du 28 juin 1793

*CONTRE JACQUES ROUX ET POUR DES MESURES DE SALUT PUBLIC*, p. 600-604

p. 601 (2), *Jal des débats et correspond <...> Sté des Jacobins*, n° 441, p. 3-4 ; *Journal de la Montagne*, n° 30, p. 134

J'ai proposé à la Société des JACOBINS de s'occuper des mesures de salut public. | [...] On calomnie les JACOBINS, les Montagnards, les Cordeliers, les vieux athlètes de la liberté.

SALE

Séance du 10 juillet 1793

*CONTRE LES DÉNONCIATIONS IRRÉFLÉCHIES*, p. 617-619

p. 619, *Jal des débats et correspond <...> Sté des Jacobins*, n° 448, p. 1 ; *Journal de la Montagne*, n° 41, p. 226

Exempterons-nous toujours des preuves, l'homme qui a une dénonciation à faire. Je voudrais que la Société des JACOBINS sentit enfin combien il est ridicule, combien il est mortel pour la chose publique de divaguer perpétuellement d'objets en objets.

TOME X

Séance du 2 août 1793

*CONTRE CARRA*, p. 47-49

p. 49, *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 217, p. 924-925 ; *Journal des Débats et Décrets*, n° 320, p. 34-36

Ajouterai-je encore quelque chose à cette longue énumération de crimes ; dirai-je que Carra a répété aux JACOBINS ce qu'il a écrit dans ses feuilles :

SALE

Séance du 4 septembre 1793, 1<sup>re</sup> intervention

*SUR LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES TROUBLES DE PARIS*, p. 92-95

p. 93, *Journal des Jacobins*, n° 490, p. 1 et al.

mais il est sur cette liste des JACOBINS, des hommes sûrs qui remonteront parfaitement la machine.

p. 94

Ils ont voulu égorger la Convention nationale, les JACOBINS, les patriotes ; ils ont cherché à leur aliéner le peuple, en leur attribuant tous les maux dont ces monstres eux-mêmes l'ont rendu victime.

p. 95, *Journal historique et politique*, n° 58, p. 8

Les ennemis de la République ont formé l'horrible projet de faire assassiner la Montagne, les JACOBINS et les patriotes ; ils s'intriguent (*sic*) en tous sens pour obtenir leurs fins.

SALE

Séance du 11 septembre 1793, 1<sup>re</sup> intervention

*POUR HANRIOT*, p. 104-105

p. 105 \*\*, *Feuille de Paris*, n° 392, p. 2

Robespierre prend ensuite la parole, fait l'éloge d'Hanriot, en observant cependant qu'il a un reproche à lui faire, c'est d'avoir cru que les JACOBINS avoient besoin de sa justification.

SALE

Séance du 25 septembre 1793

*CONTRE L'ORGANISATION CONSTITUTIONNELLE DU POUVOIR EXÉCUTIF*, p. 125-129

p. 128 \*\*, *Journal de la Montagne*, t. I, n° 118, p. 840-841 et al.

Robespierre termine en rappelant aux JACOBINS qu'ils ont fait la Révolution pour le seul plaisir de rendre leurs frères libres et d'assurer le bonheur de la France délivrée.

p. 128, *Journal historique et politique*, n° 78, p. 1-2

On parle sans cesse du peuple ; on dit qu'il faut le laisser délibérer lui-même ; mais tout le peuple ne peut pas être aux JACOBINS ; il faut quelqu'un qui agisse pour lui.

SALE

Séance du 11 octobre 1793

*APPEL AU COMBAT ET À LA VICTOIRE*, p. 146-148

p. 148 \*, *Nouvelles extraordinaires de Leyde*, n° 88 (suppl.), p. 2

Dans une des dernières séances des JACOBINS, Robespierre, qui s'y montre pour le moins aussi assidu qu'à celles de la Convention, avait annoncé qu'incessamment il y aurait un combat entre les « soldats de la Liberté », & ceux qu'il ne manque jamais d'appeler les « satellites du despotisme ».

SALE

Séance du 19 brumaire an II (9 novembre 1793), 1<sup>re</sup> intervention

*DÉFENSE DU REPRÉSENTANT DUQUESNOY ET DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE*, p. 161-165

p. 163, *Journal de la Montagne*, n° 162, p.1011 et al.

La plus grande vérité qu'on puisse vous dire à cette tribune, c'est que l'on cherche à vous perdre par vous-mêmes. C'était le but et le moyen des fédéralistes, des aristocrates, des puissances étrangères <...> Divisez les JACOBINS, disaient-ils, en suscitant au milieu d'eux des hommes qui les égarent, et répandent le soupçon sur le plus ferme appui de la Révolution.

p. 164, *Courrier universel*, 21 brumaire, p. 1

La Convention nationale renfermoit un grand nombre de ces hommes perfides, elle vient d'en être purgée ; pourquoi la Société des JACOBINS, cette Société où se forme l'opinion, où se discutent les grands intérêts de l'État, n'auroit-elle pas fixé l'attention de nos ennemis ?

2<sup>e</sup> intervention : *POUR UNE SÉVÈRE ÉPURATION DES SOCIÉTÉS POPULAIRES*, p. 165-166

p. 166, *Journal de la Montagne*, n° 162, p. 1013 et al.

Je demande que chaque Société populaire s'épure avec le plus grand soin, et que les JACOBINS n'accordent leur correspondance qu'à ceux qui auront subi cette formalité avec la dernière rigueur.

Séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

*RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE*, p. 167-188

p. 184, *Rapport fait au nom du comité de salut public sur la situation politique de la république ; Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 60, p. 241

Par un contraste bien remarquable, tandis qu'à Paris ceux qui l'avoient envoyé persécutoient les Sociétés populaires, dénonçoient comme des anarchistes les JACOBINS luttans avec courage contre la tyrannie, Genest, en Amérique, se faisoit chef de club, ne cessoit de faire & de provoquer des motions aussi injurieuses qu'inquiétantes pour le gouvernement.

p. 187 \*, *Nouvelles extraordinaires de Leyde*, n° 96, (29 nov. 1793), p. 2-3

c'est-à-dire essayer de fixer invariablement le timon des affaires dans les mains de son parti, si ce n'est dans les siennes mêmes. Son assiduité aux JACOBINS, le soin qu'il a de ne pas prodiguer ses discours pour faire plus d'impression dans les occasions intéressantes, l'espèce de vénération avec laquelle ses avis sont accueillis, tout

indique qu'il conduit les grandes opérations, que rien d'important ne se décrète, ni ne se propose sans son aveu, & que les Barère, les Billaud-Varenne, les Saint-Just, les Jeanbon Saint-André ne sont que des directeurs subalternes.

SALE

Séance du 1<sup>er</sup> frimaire an II (21 novembre 1793), 1<sup>re</sup> intervention  
*SUR LA MISSION DE SAINT-JUST À L'ARMÉE DU RHIN*, p. 189-193

p. 192 \*, *Journal universel*, t. XXX, n° 1462, p. 6276-80

Apprenez, dit *Robespierre* aux JACOBINS, les obligations que nous avons à Saint-Just et à Le Bas. L'armée du Rhin avait été désorganisée par une suite affreuse de lâchetés et de trahisons.

SALE

Séance du 1<sup>er</sup> frimaire an II (21 novembre 1793), 2<sup>e</sup> intervention  
*POUR LA LIBERTÉ DES CULTES*, p. 193-201

p. 199-200, *Discours imprimé par ordre de la Société*

Il ne fut point assassiné, il parla à la Convention où il se fit escorter par des députés de la Société des JACOBINS ;

p. 200 (2)

Il prétend diriger les JACOBINS dont il n'a pas voulu être membre, par discrétion. [...] Le même seigneur a fondé une cinquantaine de clubs populaires pour tout bouleverser et pour perdre les JACOBINS ;

p. 201 \*, *Correspondance politique*, n° 15, p. 58-59

Desfieux, commis banqueroutier de Bordeaux, juif, marchand de tabac à Paris, et garçon de tripot, Dubuisson auteur dramatique, et le comte de Proli agioteur vagabond, ont été renvoyés par *Robespierre* de la Société des JACOBINS ;

SALE

Séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793), 2<sup>e</sup> intervention  
*SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE RELIGIEUSE*, p. 204- 215

p. 204 (2) \*, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 18, p. 139-143 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 71, p. 286

Il commence par lire des lettres saisies sur un émigré, qu'a fait passer au Comité de salut public le général Pichegru, et que le Comité a autorisé *Robespierre* à communiquer aux JACOBINS. | [...] On y dit encore qu'il a fallu faire croire que les JACOBINS s'entendoient avec les puissances étrangères, mais on observe que ce moyen n'est pas bon pour les émigrés ;

p. 204-205

Une chose qui a été nécessaire pour faire tomber le parti de Marat qui n'avoit pas moins que le projet de faire égorger tous les honnêtes gens, ça été de se dire vraiment républicain ; et ce qui me paroît encore plus fâcheux, c'est qu'il a fallu dire hautement que cette faction abominable des JACOBINS s'entendoit avec les puissances étrangères et les émigrés, chose que je n'ai jamais sue.

p. 205 \*

Pour le combattre, on avoit pris le parti de se dire républicain, et même de publier que les JACOBINS étoient coalisés avec les puissances étrangères et avec les émigrés ;

p. 208

S'il n'étoit question que de conjonctures, je croirois pouvoir affirmer que j'ai reconnu la main qui a composé ce tissu d'horreurs. Elles sont vraisemblablement l'ouvrage de ce vil Proly et de ses complices ; de ce criminel étranger, qui prétendoit diriger les JACOBINS, pour les compromettre.

p. 211 (2) \*, *Journal des Jacobins*, n° 546, p. 1-3

*Robespierre* demande la parole, non pour faire un discours, mais pour faire connaître des faits relatifs à la

faction dont quelques chefs ont déjà péri sur l'échafaud. Il commence par lire des lettres qu'a fait passer le général Pichegru et que le Comité a autorisé Robespierre à communiquer aux JACOBINS. | [...] On y dit encore qu'il a fallu faire croire que les JACOBINS s'entendent avec les puissances étrangères ;

p. 212 (2)

S'il n'était question que de conjectures, je croirais pouvoir affirmer que j'ai reconnu l'homme qui a composé ce tissu d'horreurs. C'est cet infâme Proly, qui si longtemps a dirigé les JACOBINS, chez qui on portait les lettres de la correspondance, chez qui on arrêtait les réponses qui devaient être faites. C'est aussi l'ouvrage d'un homme, l'éternel lecteur de la correspondance, et qui, avec son digne associé, dictait aux JACOBINS les arrêtés politiques.

p. 213-214

Quand nous vous avons dit que la Convention était un rassemblement d'athées, que les JACOBINS sont des impies? Voyez-vous jusqu'où ils ont porté leur audace et leurs desseins criminels ; ceux-là porteront la peine de leur perfidie.

SALE

Séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793), 1<sup>re</sup> intervention

*CONTRE TOUTE MESURE D'INDULGENCE ENVERS L'ENNEMI INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR*, p. 241-245

p. 242, *Journal de la Montagne*, t. 11, n° 28, p. 220 et al.

J'aurois le droit de le trouver fort extraordinaire parmi les JACOBINS, mais comme le scrutin épuratoire n'est pas fini, je le trouve fort naturel.

p. 242

La Société des JACOBINS, s'écrie-t-il [Robespierre], est-elle une société patriotique, ou une société monarchique de Londres ou de Berlin ? Appartient-elle à la patrie, ou aux lâches aristocrates qui cherchent à vous exterminer tous?

SALE

Séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793), 2<sup>e</sup> intervention

*CONTRE ANACHARSIS CLOOTS*, p. 247-251

p. 250 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 86, p. 313 et al.

quand nous avons décrété l'arrestation des étrangers, Cloots a encore été excepté ; que dis-je, excepté ! dans ce moment-là même, Cloots fut élu président des JACOBINS : donc, par une conséquence infaillible, le parti étranger domine au milieu des JACOBINS.

p. 250, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 33, p. 259

Non, non ; les JACOBINS ne regarderont pas comme un ami du peuple ce prétendu sans-culotte qui possède 100 000 livres de rente, qui dîne avec les banquiers conspirateurs. Ils ne regarderont point comme un patriote, un étranger qui veut être plus démocrate que les Français et qu'on voit tantôt au Marais, tantôt au-dessus de la Montagne <...>

p. 251 \*\*, *Correspondance politique*, n° 28, p. 91-92

Le tour du célèbre fou Anacharsis Clootz étant arrivé, *Robespierre* lui reproche sa qualité d'étranger, son titre de baron allemand, sa fortune qui ne lui permet point d'être un Sans-culotte, ses liaisons avec les agens, les espions des puissances étrangères, ses relations avec ses banquiers, les trois Vandenyver qui viennent d'être exécutés, et dont il avait sollicité l'élargissement, ses motions exagérées, son projet de République universelle qui annulait le titre de citoyen français, son projet de conquérir l'univers, sa ridicule députation du genre humain, et plus encore la mascarade religieuse concertée avec l'évêque Gobel qui a eu, selon Robespierre, des suites si funestes, et qui entraine dans le plan des ennemis des JACOBINS.

SALE

Séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), 2<sup>e</sup> intervention

*CONTRE L'EXCLUSION SYSTÉMATIQUE DES PRÊTRES*, p. 258-262

p. 259, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 89, p. 358 et al.

Je n'estime pas plus l'individu prêtre que l'individu noble. Je mets des exceptions en tout. On a voulu faire croire au peuple que la Convention, que les JACOBINS faisaient la guerre au culte.

p. 260, *Mercur universel*, t. XXXIV, p. 457-459 ; *Journal historique et politique*, 19 déc., p. 1 ; *Journal de Sablier*, n° 1021, p. 3-4

Vous ne voyez pas que continuellement on dit à l'univers et au peuple que la Convention et les JACOBINS sont des assemblages d'athées, et que chaque jour on cherche à justifier cette calomnie ; vous ne savez pas que des patriotes ont été égorgés pour avoir frappé avec trop de violence le culte catholique.

SALE

Séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), 1<sup>re</sup> intervention

*CONTRE LE MAINTIEN DE LEGRAND DANS LA SOCIÉTÉ*, p. 285-286

p. 286 (3), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 101, p. 405 et al.

Les agens de la Prusse, de l'Angleterre et de l'Autriche, veulent par ce moyen anéantir l'autorité de la Convention, et l'ascendant patriotique de la société des JACOBINS. Croyez qu'il n'existe pas de société populaire où il ne se rencontre des aristocrates, des agens des tyrans coalisés. | La grande société populaire est le peuple français, et celle qui porte la terreur dans l'âme des tyrans et des aristocrates, c'est celle des JACOBINS et des sociétés qui lui ressemblent, et qui lui étant affiliées depuis longtems, ont comme elle, commencé la Révolution. | [...] La seconde concerne la société de cette section. Or il faut que cette société disparaisse ; c'est à l'autorité nationale à l'anéantir, et la Société des JACOBINS doit lui refuser son affiliation ;

3<sup>e</sup> intervention : *SUR UNE ADRESSE DE LA SECTION DES QUINZE-VINGTS*, p. 288-292

p. 289 (3), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 101, p. 405 et al.

Lorsque nous devrions nous réjouir de nos victoires, toute notre attention est absorbée dans des querelles particulières. A Londres, à Vienne et à Berlin, on s'imagine que la Société des JACOBINS s'occupe de préparer des triomphes à nos guerriers vainqueurs de la tyrannie sous les murs de Toulon ; | [...] Pitt, dans sa frayeur, a pensé que c'en était fait de la ligue abominable des rois, que les JACOBINS allaient triompher, et mettre à profit leurs victoires, en achevant d'exterminer tous les tyrans échappés à la vengeance du peuple français ; il devra se réjouir quand il apprendra que s'il est un lieu où les succès de nos armes n'ont produit aucun effet, c'est dans la Société des JACOBINS.

p. 290, *Mercur universel*, t. XXXV, p. 149-150 ; *Antifédéraliste*, n° 34, p. 281-282

Nous savons qu'il est par-tout des émissaires des puissances étrangères, et nous ne serons bien que lorsqu'il n'en existera plus. A Berlin, à Londres, on croit que les JACOBINS sont occupés à célébrer l'importante conquête de Toulon ; point du tout.

p. 291 (2)

Pitt a pensé que, pour achever de l'accabler, les JACOBINS mettroient à profit l'heureux enthousiasme des Français. Quelle sera sa joie en apprenant que le seul lieu de la République où l'on ne se réjouisse pas de la prise de Toulon est aux JACOBINS !

p. 292 (3), *Courrier républicain*, t. I, n° 59, p. 465-486

A Londres, a-t-il dit, à Vienne et à Berlin, on s'imagine que la Société des JACOBINS s'occupe de préparer des triomphes à nos guerriers vainqueurs de la tyrannie sous les murs de Toulon ; [...] Pitt, dans sa frayeur, a pensé que c'en étoit fait de la ligue abominable des rois, que les JACOBINS alloient triompher et mettre à profit leurs victoires, en achevant d'exterminer tous les tyrans échappés à la vengeance du peuple français ; il devra se réjouir quand il apprendra que, s'il est un lieu où les succès de nos armes n'ont produit aucun effet, c'est dans la Société des JACOBINS.

SALE

Séance du 8 nivôse an II (28 décembre 1793), 2<sup>e</sup> intervention

*POUR L'EXCLUSION DE MISCENT, DE LA SOCIÉTÉ*, p. 294-295

p. 294-295 \*\*, *Courrier universel*, 10 nivôse, p. 8 ; *Journal de la Montagne*, n° 48, p. 879 ; *Journal historique et politique*, n° 172, p. 2 ; *Mercur universel*, XXXV, 182

Il rappelle à la Société que ce journal intitulé « Bulletin des Amis de la Vérité », étoit rempli de diatribes contre la Société des JACOBINS, et qu'il distilloit un poison très-dangereux.

SALE

Séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794), 5<sup>e</sup> intervention

*POUR RAPPELER CAMILLE DESMOULINS AUX PRINCIPES*, p. 306-311

p. 308, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 111, p. 445 et al.

Il y a quelque tems que je pris la défense de Camille, accusé par les JACOBINS.

SALE

Séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

*CONTRE CAMILLE DESMOULINS, FABRE D'ÉGLANTINE ET LA FACTION DE L'ÉTRANGER*, p. 311-317

p. 312 (2), *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 113, p. 454

Desmoulin tient tantôt un langage qu'on applaudirait à la tribune des JACOBINS. [...] D'après tout cela, que les JACOBINS chassent ou conservent Desmoulin, peu importe, ce n'est qu'un individu ; mais ce qui importe davantage, c'est que la liberté triomphe et que la vérité soit reconnue.

p. 315, *Journal de la Montagne*, t. II, u° 59, p. 466-468 ; *Journal de Sablier*, n° 1069, p. 1-3

Vous avez reconnu dans cet ouvrage, tantôt le langage des royalistes, tantôt celui des JACOBINS ; vous y verrez les maximes les plus fausses, les plus perfides, à côté des adages les plus vrais, les plus patriotiques ;

p. 316, *Courrier universel*, 21 nivôse an II, p. 2

Mais Desmoulin est-il pour cela un contre-révolutionnaire ? Je ne le crois pas, c'est un homme inconséquent ; c'est un homme qui se laisse influencer, et qui n'a jamais contracté l'heureuse habitude de réfléchir. Les JACOBINS le chasseront-ils de leur sein ou le conserveront-ils parmi eux ?

SALE

Séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

*POUR L'EXCLUSION DE BRICHET ET DE SENTEX*, p. 369-372

p. 372 \*, *Correspondance politique*, n° 55, p. 229

L'observateur a été témoin d'une scène intéressante, l'avant veille de son départ <...> Deux JACOBINS sectionnaires vinrent proposer deux mesures révolutionnaires <...>

p. 372 \*\*, *Correspondance politique*, n° 55, p. 229

*Robespierre* demanda que les motionnaires soient rayés des JACOBINS ; ceux-ci demandent à parler, il s'y oppose, ils sont chassés, mais le lendemain Paris est plein de placards où l'on exhortait le peuple à se soustraire à ce despotisme.

SALE

Séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

*POUR S'UNIR CONTRE LES NOUVEAUX DANGERS QUI MENACENT LA PATRIE*, p. 373-374

p. 374, *Journal de la Montagne*, n° 122, p. 978 et al.

Un complot affreux a été ourdi contre la Convention et contre les JACOBINS qui sont, après elle, les premiers objets de la haine de nos ennemis.

p. 374, *Annales de la République française*, n° 106, p. 2 ; *Correspondance politique de Paris et des départemens*, n° 270, p. 1

Une faction criminelle a voulu renverser la Convention et les JACOBINS eux-mêmes. Les ramifications de ce nouveau système sont étendues et propagées beaucoup plus loin qu'on ne le croiroit.

Séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794), 3<sup>e</sup> intervention

*CONTRE UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DES CORDELIERS*, p. 389-390

p. 389 (4), *Journal de la Montagne*, t. II, n° 128, p. 1036 et al.

Vous rappelez-vous que le lendemain les Cordeliers vous envoyèrent une députation dont l'orateur osa supposer que les JACOBINS avoient reconnu que c'étoit aux Cordeliers qu'il appartenoit de sauver encore une fois la patrie ? Vous rappelez-vous que le gage de la conciliation étoit d'unir les JACOBINS aux Cordeliers, pour consommer l'œuvre commencée. Les intrigans ont fait imprimer cette séance, dans le dessein de tromper l'opinion publique, et de persuader au peuple que les JACOBINS adoptoient leurs principes ; mais ils ont eu beau faire : la foudre est tombée sur le lieu où les conjurés étoient rassemblés. | [...] N'est-ce pas ce même homme qui fut chassé avec Jacques Roux de la Société des Cordeliers, sur la proposition qui en fut faite par les JACOBINS ?

p. 390

Il demande que le président réponde à la députation que les JACOBINS ne correspondront avec les Cordeliers que quand ceux-ci seront régénérés.

Fin ventôse an II

*DISCOURS NON PRONONCÉ SUR LES FACTIONS*, p. 397-407

p. 402 (2), *Brouillon de discours*, s. d.

Cet ouvrage excita les réclamations de tous les amis de la patrie. Son auteur, redoutant la censure de la Convention nationale, s'efforça de la prévenir, en le mettant sous la sauvegarde des JACOBINS qui le rejetèrent, et en le présentant à la municipalité de Paris qui rétracta, sur la pétition des JACOBINS, l'acceptation qu'on lui avait surprise.

SALE

Séance du 16 germinal an II (5 avril 1794), 2<sup>e</sup> intervention

*CONTRE DUFOURNY*, p. 426-429

p. 427, *Journal de la Montagne*, t. II, n° 145, p. 1173 ; *Mercure universel*, XXXVIII, 290-291 ; *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 200, p. 809 et al.

je ne dirai pas que c'étoit cet esprit qui le rendoit si assidu aux séances du Tribunal et qui provoquoit de sa part des mouvemens en faveur des prévenus : je ne rappellerai pas qu'au club électoral, il dirigea des calomnies obliques contre les JACOBINS et contre la Convention elle-même.

SALE

Séance du 26 floréal an II (15 mai 1794), 1<sup>re</sup> intervention

*POUR L'ADRESSE À LA CONVENTION PROPOSÉE PAR JULLIEN*, p. 466-467

p. 466 (2), *Journal de la Montagne*, t. III, n° 23, p. 179-180 ; *Journal de Sablier*, n° 1323, p. 3 ; *Courrier de l'Égalité*, n° 640, p. 396 ; *Courrier républicain*, n° 203, p. 167

Le décret de la Convention n'a pas besoin de la démarche proposée à la Société des JACOBINS. | [...] S'il n'a pas été indigne du peuple français, de frapper les conspirations, il ne sera pas indigne de la Société des JACOBINS, d'applaudir aux grands principes consacrés par le peuple français et par la nature.

p. 467 (2)

De même si vous eussiez rejeté l'adresse qui vous a été présentée, il en seroit résulté, que les grandes vérités qu'elle contient, ne seroient pas dans vos cœurs, que les JACOBINS auroient des principes différens de ceux de la Convention : Le but des scélérats étoit encore rempli. | [...] La Convention a fait justice de l'opinion scélérate des êtres sans moralité. Les JACOBINS suivront son exemple, en adoptant l'adresse ;

SALE

Séance du 6 messidor an II (24 juin 1794)

*SUR UN COMPTE-RENDU DU MONITEUR ET CONTRE LES JOURNALISTES INFIDÈLES*, p. 502-504

p. 503 \*\*, *Journal de la Montagne*, t. III, n° 60, p. 490 et al.

*Robespierre* rappelle une réflexion de rédacteur, insérée dans le *Moniteur*, sur le commentaire qu'il fit à la dernière séance des JACOBINS contre la proclamation du *duc* d'York aux armées britanniques.

SALE

Séance du 9 messidor an II (27 juin 1794)

*CONTRE LES INTRIGUES ET LES CALOMNIES DE CERTAINS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, ET SUR L'AFFAIRE DE CATHERINE THÉOT*, p. 504-511

p. 509 \*, *Gazette française*, 12 messidor, p. 2467-2470 et *al.*

il n'y a dans les bons principes que les Anglais francisés, et les Autrichiens JACOBINS. | Voilà ce que disoit Hébert.

p. 509

Les trois divinités étoient du choix des inventeurs de la fête. On leur donnoit pour acolytes trois puissances : les JACOBINS, la Convention et les Cordeliers. Les Cordeliers ressuscités exprès pour cette cérémonie ;

SALE

Séance du 13 messidor an II (1<sup>er</sup> juillet 1794)

*SUR LES CALOMNIES DONT IL EST L'OBJET ET LES INTRIGUES AU SEIN DES COMITÉS DE GOUVERNEMENT*, p. 511-518

p. 518 \*, *Correspondance politique*, n° 117, p. 482

*Robespierre* pérorant l'autre jour aux JACOBINS contre les indulgens, épuisa sa féroce éloquence sans recevoir un applaudissement.

SALE

Séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

*SUR LES INTRIGUES CONTRE LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE*, p. 518-524

p. 522, *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, n° 300, p. 1228 et *al.*

Ce complot existe, mais puisqu'on le connoît, tous les bons citoyens doivent se rallier pour l'étouffer. C'est ici, que dans tous les tems, les députés patriotes se sont réunis pour faire triompher la vertu : si la tribune des JACOBINS devient muette depuis quelque tems, ce n'est pas qu'il ne leur reste rien à dire : mais le profond silence qui y règne est l'effet d'un sommeil léthargique qui ne permet pas d'ouvrir les yeux sur les dangers de la patrie : on veut donc forcer la Convention à trembler ;

SALE

Séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

*CONTRE FOUCHÉ*, p. 526-530

p. 527 (2), *Journal de la Montagne*, n° 80, p. 649-50 et *al.*

Ce mépris pour la Société des JACOBINS est d'autant plus inexcusable, que Fouché lui-même n'a point refusé son suffrage, lorsqu'il fut dénoncé par les patriotes de Nevers, et que même il se réfugia au fauteuil des JACOBINS.

p. 527-528

Il est étonnant que celui qui, à l'époque dont je parle, briguoit l'approbation de la Société, la néglige lorsqu'il est dénoncé, et qu'il semble implorer, pour ainsi dire, le secours de la Convention contre les JACOBINS.

p. 529 (3) \*, *Gazette de Leyde*, n° 63, p. 3

La manière dont *Robespierre* s'est expliqué dans une des dernières séances des JACOBINS contre le représentant Fouché, donne lieu de penser qu'on verra placé parmi les accusés ce législateur, qui s'est signalé par sa mission dans la Vendée, par les mesures qu'il a adoptées à l'égard des Royalistes faits prisonniers et par les comptes qu'il en a rendus de loin en loin à la Convention. Dénoncé depuis peu aux JACOBINS par *Robespierre*, il avoit écrit de Nantes à cette Société, pour la prier de suspendre son jugement, jusqu'à ce que les Comités de la Convention eussent fait leur rapport sur sa conduite politique et privée : Mais à la séance où sa lettre fut lue, *Robespierre* en prit occasion de s'élever encore plus fortement contre lui. Il se plaignit de ce que Fouché avoit l'air d'implorer le secours de la Convention contre les JACOBINS :

p. 530

& Fouché fut presque aussitôt exclu de la Société des JACOBINS.

#### SALE

Séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794), 1<sup>re</sup> intervention

*CONTRE LA PUBLICATION D'UNE LETTRE ÉCRITE DE CONSTANTINOPLE*, p. 537-538

p. 538, *Annales de la République française*, n° 238, p. 2 ; *Abréviateur unioersel*, t. V, n° 572, p. 2286 ; *Correspondance de Paris et des départemens*, t. III, n° 88, p. 2

dans tous les cas, la Société des JACOBINS ne doit point s'exposer à une méprise de ce genre. Je demande le rapport de l'arrêté.

3<sup>e</sup> intervention : *POUR QUE L'ON ARRÊTE TOUT INDIVIDU QUI OSERAIT INSULTER LA CONVENTION*, p. 539-540

p. 539, *Abréviateur universel*, t. V, n° 572, p. 2286 \*\*

C'est au nom de ce même intérêt, que j'adjure les JACOBINS & tous les bons citoyens de saisir & d'arrêter sur-le-champ quiconque oseroit insulter la Convention nationale.

Séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

*ROBESPIERRE LIT LE DISCOURS QU'IL VIENT DE PRONONCER À LA CONVENTION*, p. 586-587

p. 587 \*, *Conservateur décadaire des principes républicains*, t. II, n° 12, p. 430

*Javogues* s'écrie : Nous ne sommes ni factieux, ni conspirateurs ; mais nous ne voulons pas de dominateur aux JACOBINS.

Séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794)

*ROBESPIERRE TENTE VAINEMENT D'OBTENIR LA PAROLE*, p. 588-595

p. 589 \*, *Journal de Sablier*, n° 1463 (paru le 9 thermidor au soir), n° 1464 (paru le 10 au matin)

Hier, dans la Société des JACOBINS, il y eut une foule d'hommes envoyés pour violer la liberté des opinions.

p. 594 \*

Robespierre le jeune est un des premiers qui ait sonné le tocsin aux JACOBINS contre le gouvernement ; je demande son arrestation.

p. 595 \*

Il fait part qu'après être sorti des JACOBINS, il fut entouré de scélérats qui lui fesoient beaucoup de menaces horribles, et que ces individus étoient accoutumés à parler à Robespierre.

Commune de Paris

Nuit du 9 au 10 Thermidor an II

*DERNIERS EFFORTS ET TENTATIVE DE SUICIDE DE ROBESPIERRE*, p. 595-601

p. 598 \*, *Récit de ce qui s'est passé dans la Maison Commune de Paris, dans la nuit du 9 thermidor*, *Journal de Sablier*, n° 1481, du 18 thermidor

Des députés des prétendus JACOBINS se présentent pour fraterniser, et demandent si l'on a pris des mesures pour la fermeture des barrières. Le conseil leur répond qu'on s'en est occupé, et applaudit à leur zèle.

TOME XI : aucune occurrence

AUTRES TEXTES : aucune occurrence

## Collocations de « jacobins » dans l'index des concordances de la lexie « jacobins »

4 LEFT		3 LEFT		2 LEFT		1 LEFT		1 RIGHT		2 RIGHT		3 RIGHT		4 RIGHT	
La	31	La	65	Société	31	Les	143	Et	33	Les	23	Le	12	Les	18
De	29	Le	15	Que	29	Des	121	De	16	La	16	Avec	10	De	17
À	17	Les	9	Contre	22	Aux	55	Il	14	Des	11	La	9	La	10
Dans	15	Au	8	Séance	13	De	7	Qui	12	Le	10	Les	9	Le	10
Que	15	Convention	8	Tribune	13	Être	2	Sont	11	De	9	De	8	A	9
Des	6	Et	8	Club	10	Sont	2	S	10	Il	7	Que	7	Des	9
Le	5	De	7	Et	10	Agitateurs	1	Contre	9	L	5	A	6	Du	6
M	5	Du	7	Par	5	Autrichiens	1	Ne	9	Qui	5	À	6	Et	6
Cette	4	A	5	Les	4	Bons	1	Ont	9	S	5	Et	6	Contre	5
Contre	4	Ce	5	Séante	4	Cents	1	Les	8	À	4	Pas	6	À	4
Sur	4	D	5	Sont	4	Certains	1	Du	7	Ils	4	Sociétés	6	Avec	4
Vous	4	Des	5	Couvent	3	Ces	1	On	7	Ont	4	Il	5	Dans	4
A	3	L	5	Ennemis	3	Chauds	1	Le	6	Paris	4	L	5	En	4
Comme	3	À	4	Hier	3	Députés	1	Mais	6	Robespierre	4	Dans	4	Il	4
Et	3	Constitution	4	Même	3	Deux	1	Qu	6	Sont	4	Des	4	L	4
Faire	3	Dernière	4	Parlant	3	Étaient	1	À	5	A	3	N	4	On	4
L	3	Paris	4	Président	3	Fermes	1	Des	5	D	3	Pour	4	Que	4
Les	3	Que	4	Soir	3	Huit	1	La	5	Fut	3	Une	4	Qui	4
Plus	3	Députés	3	Tous	3	Manosque	1	M	5	Je	3	Vous	4	Au	3

Pour	3	Dit	3	Alors	2	Marchands	1	Avec	4	Leurs	3	Ce	3	Comme	3
Qui	3	M	3	Bas	2	Nomme	1	Où	4	M	3	Convention	3	Je	3
Robespierre	3	Nom	3	Communique	2	Nommés	1	Se	4	N	3	D	3	N	3
Si	3	Pas	3	r	2	Ô	1	Se	4	N	3	D	3	N	3
Un	3	Affiche	2	D	2	Penseurs	1	Au	3	Qu	3	En	3	Nous	3
Une	3	Cette	2	Des	2	Prétendus	1	Avoient	3	Vous	3	Est	3	Plus	3
Au	2	Commune	2	Diriger	2	Tantôt	1	Ce	3	Y	3	Été	3	Robespierre	3
Aux	2	Croire	2	Fait	2	Vrais	1	Je	3	Autres	2	Ils	3	Affiliées	2
C	2	Dernières	2	Il	2			N	3	Avec	2	On	3	Cordeliers	2
Convention	2	Est	2	Majorité	2			Par	3	Avoient	2	Ont	3	D	2
D	2	Faction	2	Milieu	2			Pour	3	Contre	2	Plus	3	Deux	2
Dénoncé	2	Grande	2	Ministres	2			Une	3	Discours	2	Agitateurs	2	Elle	2
Députés	2	Jacobins	2	Nom	2			A	2	Écrie	2	Dernier	2	Est	2
Domine	2	Mirabeau	2	Part	2			Aussi	2	Encore	2	Jacobins	2	Été	2
Du	2	On	2	Phalange	2			Aux	2	Est	2	Leur	2	Jacobins	2
Est	2	Ont	2	Quand	2			Cette	2	Mêmes	2	M	2	Mais	2
Fort	2	Ou	2	Séances	2			Comme	2	Occupe	2	Ne	2	Mettre	2
Fut	2	Petite	2	Seul	2			D	2	On	2	Par	2	Mois	2
Il	2	Robespierre	2	Toujours	2			Dans	2	Que	2	Peuple	2	Montagne	2
Jacobins	2	Rois	2	Abaisser	1			En	2	Robespierre	2	Première	2	Nationale	2
Jour	2	Sagesse	2	Abandonna	1			Étoient	2	Seront	2	Principes	2	Ont	2
Montagne	2	Se	2	Abominable	1			Eux	2	Si	2	Qu	2	Pas	2
								Fut	2	Sur	2	Robespierre	2	Pétition	2

Nationale	2	Ses	2	Accabler	1	Ils	2	Triompher	2	S	2	Populaires	2
Nous	2	Son	2	Acharnement	1	J	2	Un	2	T	2	Préparer	2
On	2	Une	2	Adjure	1	L	2	Une	2	Temps	2	Président	2
Pas	2	Venez	2	Adresse	1	Non	2	Acceptation	1	Accoutumé	1	République	2
Patriotes	2	Veut	2	Allemagne	1	Quand	2	Accordent	1	Accueilli	1	Sans	2
Pourquoi	2	Accusé	1	Aller	1	Que	2	Ai	1	Adversaires	1	Vous	2
Sous	2	Adieu	1	Anarchistes	1	Robespierre	2	Août	1	Ai	1	Abandonné	1
Toute	2	Affaire	1	Anéantir	1	Selon	2	Applaudir	1	Alloient	1	Abord	1
Acolytes	1	Appel	1	Août	1	Un	2	Arrêtés	1	Alors	1	Accusation	1
Adopté	1	Approuvée	1	Appeloient	1	Vous	2	Assemblée	1	Âmes	1	Admirable	1
Adresse	1	Aristocratie	1	Arracher	1	Adoptoient	1	Au	1	Amis	1	Affliction	1
Ai	1	Associé	1	Assiduité	1	Afin	1	Avoit	1	Après	1	Agitateurs	1
Alarmer	1	Assure	1	Attaqué	1	Aimoit	1	Besoin	1	Armées	1	Ai	1
Alarmes	1	Athées	1	Calomnie	1	Allaient	1	Brisé	1	Assemblages	1	Ailleurs	1
Anéantir	1	Attaque	1	Caste	1	Alloient	1	Celui	1	Assemblée	1	Alors	1
Antipathie	1	Attribuer	1	Ce	1	Assureront	1	Cette	1	Assemblèrent	1	Amis	1
Août	1	Aujourd	1	Celle	1	Attaqua	1	Chasseront	1	Autant	1	Annoncez	1
Applaudis	1	Autre	1	Celui	1	Auroient	1	Ci	1	Auteurs	1	Applaudi	1
Apprenez	1	Avant	1	Certes	1	Auxquels	1	Cirque	1	Aux	1	Armées	1
Après	1	Avez	1	Commune	1	Avant	1	Coalisés	1	Avait	1	Assemblée	1
Assassiner	1	But	1	Composée	1	Bon	1	Comme	1	Avancer	1	Attitude	1
Assemblée	1	Buzot	1	Copies	1	C	1	Compromettre	1	Avez	1	Aussi	1

Avoir	1	Cela	1	Dans	1	Cet	1	Conserver	1	Bonheur	1	Avoir	1
Avoit	1	Chacun	1	De	1	Ceux	1	Considéré	1	Bons	1	Avoit	1
Calomnies	1	Cœurs	1	Défection	1	Changent	1	Constamment	1	Brissotins	1	Bien	1
Calomniés	1	Colonie	1	Départ	1	Chassent	1	Convention	1	C	1	Boulevard	1
Camille	1	Croit	1	Désigna	1	Cherchant	1	Cordeliers	1	Calomnie	1	C	1
Carra	1	Cru	1	Destinée	1	Chez	1	Correspondance	1	Cela	1	Calmer	1
Cas	1	Dénomination	1	Déteste	1	Confonde	1	Correspondront	1	Celle	1	Célébrer	1
Celée	1	Départemens	1	Diable	1	Craint	1	Croient	1	Celui	1	Ces	1
Civique	1	Depuis	1	Dictait	1	Croyez	1	Dans	1	Cette	1	Citoyens	1
Clubs	1	Députation	1	Dirigé	1	Défenseurs	1	Démagogues	1	Chabot	1	Collot	1
Déclarent	1	Despotisme	1	Dite	1	Dénonce	1	Démasquer	1	Changer	1	Conduite	1
Décréditer	1	Deux	1	Divisez	1	Dénoncer	1	Depuis	1	Ci	1	Conséquence	1
Demander	1	Dira	1	Dominateur	1	Devient	1	Dès	1	Ciel	1	Consommer	1
Dénoncée	1	Discours	1	Dont	1	Dirigent	1	Désigner	1	Clubs	1	Convention	1
Deux	1	Disois	1	Effrayé	1	Disaient	1	Diable	1	Collègues	1	Correspondance	1
Diatribes	1	Disoit	1	Éloquence	1	Dit	1	Dira	1	Colletés	1	Couplet	1
Digne	1	Donc	1	Énergie	1	Doit	1	Doit	1	Combien	1	Desmoulins	1
Discours	1	Donner	1	Enfin	1	Doivent	1	Dont	1	Comme	1	Désordre	1
Discrétion	1	Doués	1	Ensuite	1	Donc	1	Du	1	Commence	1	Différens	1
Dois	1	Éclaté	1	Entre	1	Dont	1	Écouté	1	Commune	1	Diplômes	1
Doutez	1	Effet	1	Est	1	Enfin	1	Eh	1	Compromettre	1	Discours	1
Duport	1	Élu	1	Être	1	Environnés	1	Élève	1	Connaît	1	Distilloit	1

			Fauteuil	1									
Éclater	1	En	1	Fayette	1	Est	1	Enfin	1	Conseil	1	Donc	1
Éminemment	1	Énergiques	1	Fois	1	Etc	1	Entendent	1	Conservent	1	Donnoit	1
En	1	Étrangères	1	Frappé	1	Été	1	Entendoient	1	Contestation	1	Échapper	1
Encore	1	Être	1	Frères	1	Étoit	1	Entendoit	1	Continue	1	Écrit	1
Enfin	1	Existent	1	Fusiller	1	Eut	1	Entonné	1	Contre	1	Électorale	1
Envoyons	1	Extraordinaire	1	Galleries	1	Faisaient	1	Esprits	1	Courage	1	Élevé	1
Étoit	1	Faire	1	Goût	1	Fond	1	Etc	1	Déclare	1	Entre	1
Êtres	1	Fait	1	Guerre	1	Habitèrent	1	Été	1	Défenseurs	1	Épuisa	1
Eu	1	Faite	1	Hui	1	Heureux	1	Étoient	1	Demande	1	Étoient	1
Fait	1	Fayette	1	Ici	1	Illustres	1	Événemens	1	Demandent	1	Étoit	1
Fidélité	1	Feuillans	1	Intrigues	1	Leur	1	Exerçois	1	Dépensoit	1	Étrangère	1
Forces	1	Gorsas	1	Inviter	1	Loin	1	Factieux	1	Depuis	1	Étrangères	1
Francisés	1	Heures	1	Jamais	1	Lui	1	Faire	1	Député	1	Être	1
Griefs	1	Il	1	Janvier	1	Luttans	1	Fait	1	Désillé	1	Exclusion	1
Habitude	1	Indigné	1	Jour	1	Mettoient	1	Faut	1	Désirent	1	Extraordinaireme nt	1
Hui	1	Intentions	1	Journée	1	Mm	1	Fédérés	1	Despotes	1	Fait	1
Impostures	1	Invincible	1	Lettres	1	Modérés	1	Février	1	Deux	1	Faut	1
Insupportable	1	J	1	Liste	1	Né	1	Figeac	1	Diriger	1	Foibles	1
Juillet	1	Jamais	1	Logotachygra phe	1	Ni	1	Grande	1	Discours	1	Forts	1
Leur	1	Je	1	Mains	1	Nourrissent	1	Harcellait	1	Doute	1	Fouché	1
Longtems	1	Juin	1			Ou	1	Hâtent	1	Droits	1	Fraterniser	1
Loustalot	1	Leurs	1			Oui	1	Hier	1	Efforts	1		

			Mais	1						Frémir	1		
Lui	1	Liberté	1	Mandataires	1	Paris	1	Homme	1	Élevé	1	Furent	1
Lut	1	Liberticides	1	Menace	1	Peut	1	Hommes	1	Elle	1	Général	1
Mais	1	Lui	1	Messieurs	1	Près	1	Influence	1	Entouré	1	Girondins	1
Membres	1	Membre	1	Moi	1	Publié	1	Innocens	1	Entrer	1	Grands	1
Même	1	Même	1	Moines	1	Quel	1	Invective	1	Espéroit	1	Guerre	1
Mêmes	1	Nationale	1	Mois	1	Reconnoîtrai	1	J	1	Être	1	Heurtent	1
Menées	1	Nature	1	Monarchie	1	Regardent	1	Jadis	1	Eut	1	Honneurs	1
Mois	1	Non	1	Montagne	1	Rejetoit	1	Jeudi	1	Exemple	1	Ignore	1
Montagnard	1	Nouveau	1	Moralité	1	Répond	1	Jours	1	Exposé	1	Ils	1
Motionnaires	1	Obliques	1	Nationale	1	Résistèrent	1	Jugea	1	Faction	1	Imaginoit	1
Non	1	Par	1	Néanmoins	1	Sans	1	Là	1	Faire	1	Impression	1
Osa	1	Parce	1	Nominal	1	Schismatiques	1	Laisse	1	Fayette	1	Imprimé	1
Ou	1	Parisiens	1	Non	1	Séance	1	Laissent	1	Feuillans	1	J	1
Paris	1	Patriotes	1	Nos	1	Sectionnaires	1	Leur	1	Feuillants	1	Langage	1
Passer	1	Peuple	1	Observer	1	Sentit	1	Longue	1	Frères	1	Lendemain	1
Peut	1	Point	1	Obtenu	1	Suivront	1	Lui	1	Fut	1	Leur	1
Plan	1	Pour	1	Opérer	1	Tenoit	1	Lundi	1	Gouvernement	1	Liberté	1
Plupart	1	Prétend	1	Opinion	1	Tous	1	Me	1	Grenadiers	1	Lieu	1
Plutôt	1	Prétendoit	1	Ordre	1	Toutes	1	Membres	1	Guerre	1	Lirez	1
Poussière	1	Publier	1	Ou	1	Venez	1	Mieux	1	Habit	1	Longtems	1
Préférence	1	Publiques	1	Ouverture	1	Veulent	1	Mirabeau	1	Impies	1	Matin	1
Premier	1	Qu	1			Vient	1	Montagnards	1	Impression	1	Membres	1

			Paris	1										
Présenté	1	Qui	1	Parlé	1				Montrer	1	Indulgence	1	Moins	1
Princes	1	Répandu	1	Parmi	1				Motif	1	Indulgens	1	Nation	1
Promenades	1	République	1	Parti	1				Muette	1	Instruire	1	Ne	1
Prononcé	1	Retomber	1	Perdre	1				Municipalité	1	Jamais	1	Nom	1
Protecteur	1	Réunis	1	Perfides	1				Non	1	Juré	1	Nos	1
Provinces	1	Ridicule	1	Pétion	1				Nos	1	Là	1	Nuisibles	1
Puisqu	1	Robespierre	1	Pétition	1				Obligations	1	Lancez	1	Opposant	1
Puissances	1	S	1	Peu	1				Obtint	1	Leurs	1	Ordinaire	1
Qu	1	Sans	1	Plus	1				Occupent	1	Ma	1	Osé	1
Question	1	Scène	1	Plusieurs	1				Occupés	1	Manière	1	Outragés	1
Réfugia	1	Sénat	1	Pour	1				Octobre	1	Mascarade	1	Par	1
Républicains	1	Sentinelle	1	Pourquoi	1				Orateurs	1	Membre	1	Parviendra	1
Robespierre	1	Sept	1	Prononcé	1				Osa	1	Ministres	1	Patriotiques	1
Royalistes	1	Société	1	Proscription	1				Ou	1	Mirabeau	1	Perdu	1
Sa	1	Soient	1	Puissances	1				Par	1	Montagne	1	Personnes	1
Salle	1	Sommes	1	Qui	1				Paroissoient	1	Montré	1	Peuple	1
Siège	1	Sont	1	Rappelant	1				Pas	1	Nommer	1	Placé	1
Soient	1	Supposer	1	Rayés	1				Patriotes	1	Non	1	Plan	1
Soin	1	Surveillance	1	Réfectoire	1				Perdu	1	Nuisibles	1	Point	1
Soir	1	Tantôt	1	Réfléchir	1				Phrase	1	Observations	1	Portait	1
Sommes	1	Toulon	1	Répété	1				Point	1	Occupe	1	Pour	1
Son	1	Tous	1						Pour	1	Occuper	1	Prêcher	1



					Seconde	1	Rejetèrent	1	Serai	1
					Seroit	1	Représentaient	1	Son	1
					Ses	1	Représentant	1	Substitua	1
					Seul	1	Reste	1	Suscitant	1
					Société	1	Réunir	1	T	1
					Sociétés	1	Rue	1	Témoins	1
					Soin	1	Se	1	Tenter	1
					Son	1	Séance	1	Toujours	1
					Strasbourg	1	Sérieusement	1	Tous	1
					Substituât	1	Ses	1	Traité	1
					Surlendemain	1	Si	1	Trois	1
					Taisant	1	Soin	1	Un	1
					Tiré	1	Soudoyés	1	Une	1
					Toujours	1	Soulevé	1	Vendu	1
					Tournent	1	Soulever	1	Venez	1
					Tournure	1	Sous	1	Venger	1
					Tous	1	Sur	1	Vérité	1
					Tout	1	Sûrs	1	Voté	1
					Tu	1	Témoignage	1	Votre	1
					Vendredi	1	Théâtre	1	Voudrait	1
					Véritable	1	Tout	1	Vouloit	1
					Vertu	1	Toutes	1	Voyez	1

					Vinrent	1	Trois	1	Y	1
					Vivement	1	Trouver	1	Yeux	1
					Voilà	1	Venoient	1		
					Vos	1	Véritable	1		
					Votre	1	Verrez	1		
					Voyage	1	Ville	1		
					Voyoit	1	Virulence	1		
							Votre	1		
							Y	1		
							Zèle	1		